

Approche cartographique du tracé de la *Fossa Regia*

ALI CHÉRIF* - RIADH SMARI**

Résumé: Le tracé de la *Fossa Regia*, célèbre frontière qui marquait la limite entre la première province romaine en Afrique et le royaume de Numidie, est encore imparfaitement connu. Le parcours est documenté par un passage de Pline l'Ancien qui donne les deux points extrêmes et par une série de bornes (12). Un réexamen récent de cette limite, fondé sur une nouvelle documentation épigraphique, sur les résultats des travaux menés dans plusieurs secteurs, et sur une étude cartographique minutieuse, permet d'apporter plus de précisions au tracé, de mieux comprendre la nature de cette frontière et l'évolution de son rôle entre 146 av. J.-C. et la date de sa restauration en 74 ap. J.-C.

En 146 av. J.-C., Rome mit fin à l'existence de l'État carthaginois. La conséquence majeure de cet important événement était la constitution, aux dépens du territoire punique, de la première province romaine en Afrique qui portera le nom *Africa* et qui sera qualifiée de *vetus* en 46 av. J.-C., au moment de la constitution de l'*Africa Nova*. Scipion Émilien, suite à un accord avec les héritiers de Massinissa, a ordonné d'établir une frontière entre le territoire romain et le royaume de Numidie. Les renseignements livrés par l'historiographie antique au sujet de cette limite restent insuffisants pour se faire une idée de son parcours et d'en déterminer la position des agglomérations riveraines par rapport à son tracé.

Insuffisance des données littéraires

Pline l'Ancien a évoqué vaguement cette frontière en donnant seulement son lieu de départ et celui d'arrivée : « *Ea pars quem Africam appellauimus diuiditur in duas prouincias, ueterem ac nouam, discretas fossa inter Africanum sequentem et reges Thenas usque perducta, quod oppidum a Carthagine abest CCXVI* »¹. « La partie du continent que nous avons appelée Afrique est divisée en deux provinces, l'Ancienne et la Nouvelle, séparées par un fossé qui fut tracé, à la suite d'un accord entre le second Africain et les rois, jusqu'à *Thaenae*, ville dont la distance à Carthage est de deux cent seize milles »².

Dans un autre passage consacré à la description de l'étendue de la Numidie, le Naturaliste précise la limite orientale de cette région qui correspond au point de départ de cette *Fossa* vers le sud-est, c'est-à-dire en direction de *Thaenae*. Il dit : « *At in ora Tacatua,*

* Université de Jendouba, Institut supérieur des sciences humaines (alicherif.issjh@gmail.com).

** Institut National du Patrimoine (smariadh@gmail.com).

¹ *HN*, 5. 25.

² Desanges (1980a), 57.

Hippo Regius, flumen Armua, oppidum Thabraca ciuium Romanorum, Tusca fluuius Numidiae finis »³. « En revenant sur le littoral, on a *Tacatua, Hippo Regius*, le fleuve *Armua, Thabraca*, ville de citoyens romains, le fleuve *Tusca*, terme de la Numidie »⁴.

L'autre point extrême du tracé est la ville de *Thaenae*, l'actuel Henchir Tina, au sud de Sfax. Le témoignage de Pline ne précise pas l'emplacement de cette cité : à l'intérieur ou à l'extérieur de la *Fossa Regia*. Mais on verra plus loin que d'autres sources permettent de la situer dans le domaine de Juba en 46 av. J.-C.

La contribution de l'épigraphie

Les renseignements glanés dans les sources littéraires restent donc peu prolixes et ne permettent pas de reconstituer le tracé de cette *Fossa*, d'où l'apport incontournable de la série de bornes découvertes dans plusieurs points du parcours. Le dossier épigraphique de la *Fossa Regia* compte 10 bornes publiées auxquelles on ajoutera deux autres, une en cours de publication par M. Chaouali⁵, l'autre encore inédite et qui sera présentée dans ce travail (Annexe, borne 10). D'autres inscriptions où sont mentionnés les deux légats du proconsul, de Carthage ou d'*Hippo Regius*, fournissent des précisions supplémentaires sur l'emplacement des sites de découvertes par rapport à cette limite.

Nous proposons, pour plus de clarté, de diviser le tracé de cette frontière en trois grands secteurs : septentrional, central et méridional.

1. Étude du tracé

1.1. Le secteur septentrional

Il correspond au tronçon qui s'étendait entre l'embouchure du *flumen Tusca* et le cours de l'oued Mejerda. Jusqu'à une date récente, ce fleuve est généralement identifié avec oued El-Kbir qui coule à quelques centaines de mètres à l'est de Tabarka. Toutefois, une autre hypothèse a été avancée par N. Ferchiou, selon laquelle le *flumen Tusca* serait plutôt Oued Zoueraa qui coule dans une direction sud-est – nord-ouest à 16 km environ à l'est de *Thabraca*. Selon la même spécialiste, le choix de ce cours d'eau laisse, d'une part, « un certain territoire à la grande ville de *Thabraca*, alors que celle-ci aurait été quelque peu à l'étroit sur son rocher directement bordé par le Kebir et, d'autre part, le Zouera est plus conforme au mouvement général de la *Fossa Regia*, qui se dirigeait vers l'est en contournant les "Grandes Plaines" identifiées aux riches terres à blé de Jendouba et de Bou Salem »⁶. Cette hypothèse est maintenant confirmée après la découverte d'une nouvelle borne de cette frontière près de la ville de Nefza, sur la rive droite de l'oued El-Maaden, prolongé au nord par oued Zoueraa⁷ (Annexe, borne 1). Le *flumen Tusca* est désormais identifié avec oued El-Maaden-Zoueraa (voir Fig. 2 et carte hors-texte du secteur septentrional de la *Fossa Regia*). Le lieu d'implantation de cette nouvelle borne est situé à 28 km à l'est de Tabarka et à une égale distance au nord-nord-ouest de Béja. La topographie de ce secteur et la logique générale de cette *Fossa* qui suit généralement les cours d'eau, supposent que la limite vers le sud ne peut se confondre qu'avec le cours de l'oued Kasseb, un important affluent nord de l'oued

³ HN, 5. 22.

⁴ Desanges (1980a), 55.

⁵ Nous tenons à remercier notre collègue et ami Moheddine Chaouali qui a bien voulu nous autoriser à faire état de cette nouvelle borne de la *Fossa Regia* découverte près de Nefza.

⁶ Ferchiou (1997), 2902.

⁷ Chaouali (2020), 501-508.

Mejerda, en laissant dans la province romaine la totalité du Jbel Sabbah et les établissements antiques qui sont à proximité, notamment Henchir Aïn Sabbah et Aïn Mez El-Gourchi. Ensuite, de l'intersection de ces deux oueds, la frontière se dirige vers l'est en suivant l'oued Mejerda jusqu'à sa rencontre avec oued Siliana. La première conclusion qui ressort de ce nouveau tracé est la confirmation de l'attribution de *Vaga* et son territoire à l'*Africa Vetus*, comme l'a bien démontré G. Di Vita-Evrard⁸. Il permet par conséquent d'éviter dans plusieurs cartes, comme celle publiée par Ch. Saumagne (Fig. 1), des crochets inconcevables faits autour de la ville pour l'intégrer dans l'*Africa Noua* sans prendre en considération l'étendue de son territoire rural.

Il faut rappeler dans ce sens un certain nombre de données qui permettent déjà d'admettre la localisation de *Vaga* et son territoire dans l'*Africa Vetus*.

- Une inscription trouvée à *Vaga* même mentionnait le légat Magius (ou Macius) Rufinus⁹ dont on sait à travers un texte de *Thuburbo Maius*¹⁰ qu'il est le responsable du diocèse de Carthage. Ce témoignage épigraphique permet d'attribuer la cité à ce dernier district, d'autant plus que les historiens s'accordent à considérer que les limites administratives du Haut-Empire ont été conservées au Bas-Empire¹¹.

- Une borne milliaire de Dioclétien et Maximien publiée en 1886¹² et redécouverte par M. Chaouali en 2009¹³, fut plantée par la *Colonia Septimia Vaga* sur la grande voie Carthage-Théveste, près de Mjez El-Bab, à une trentaine de km à l'est-sud-est de Béja. Il n'est pas étonnant que le territoire de la colonie de *Vaga* s'étendit jusqu'à cette artère car il s'agit d'une grande ville qualifiée déjà par Salluste de « cité vaste et opulente »¹⁴. De la ville jusqu'à cette voie, le territoire est sans doute constitué d'une bande relativement étroite car il est bordé de terres impériales dont la gestion dépendait assurément de la *regio Vagensis*.

Si en 146 *Vaga* était dans la province romaine, des passages de Salluste apprennent qu'elle a été rattachée, après cette date, au royaume de Numidie. Au cours des premiers épisodes de la guerre de Jugurtha, L. Calpurnius Bestia, consul romain de 111, était chargé de conduire les opérations militaires contre le roi numide. Dans le contexte de ces événements, Salluste mentionnait l'« *oppidum Iugurthae Vagam* »¹⁵. Deux ans plus tard, en 109, au moment du consulat de Q. Caecilius Metellus, la dépendance de la ville au royaume numide est rappelée en ces termes : « *Erat haud longe ab eo itinere quo Metellus pergebat oppidum Numidarum, nomine Vaga, forum rerum uenaliū totius regni maxime celebratum, ubi et incolere et mercari consueuerant Ialici generis multi mortales* »¹⁶.

Il faut comprendre de ces faits qu'à une date qui reste à déterminer, *Vaga* ne dépendait plus de l'*Africa*. Nous ignorons les circonstances de son rattachement au royaume

⁸ Di Vita-Evrard (1986), 31-58.

⁹ *CIL VIII*, 1219 = 14398 = *ILTun.* 1226.

¹⁰ *AE* 1919, 32 = *IL Afr.* 275. Sur le nom du légat, voir Merlin (1921), CCLXV. Voir aussi *PLRE*, I, 781 ; Benzina Ben Abdallah (1986), 138, n. 359. Le texte mentionne la réfection des portiques du *forum* sous le règne de Valens, Gratien et Valentinien, il est daté du proconsulat de Decimius Hesperius : 376-377.

¹¹ Chastagnol (1958), 7-15 ; Beschaouch (1982), 117-126 ; Di Vita-Evrard (1985), 155-157 ; Di Vita-Evrard (1986), 31, n. 2.

¹² Reinach (1886), 195, n. 5.

¹³ *CIL VIII*, 21995 ; Chaouali (2016), 61-62 (d'où *AE* 2016, 1880) : *Inuictis/ et perpetuis/ Imp(eratoribus)/ Diocletiano et/ Maximiano/ Aug(ustis)/, Col(onia) Sep(timia) Vag(ensis)*.

¹⁴ *Sall. Bell. Iug.*, LXIX, 3 : « *ciuitas magna et opulens* ».

¹⁵ *Sall. Bell. Iug.*, XXIX, 4.

¹⁶ *Sall. Bell. Iug.*, XLVII, 1 : « Il y avait non loin de la route que suivait Métellus une ville numide nommée *Vaga* ; c'était le marché le plus important de tout le royaume ; aussi un grand nombre de nationaux italiens y avaient établi à la fois leurs résidences et leurs comptoirs » (Traduction de A. Ernout, Paris, Les Belles-Lettres, 2003, 187).

de Numide après 146, mais elle a été probablement récupérée par la province romaine après la fin de la guerre de Jugurtha en 105¹⁷.

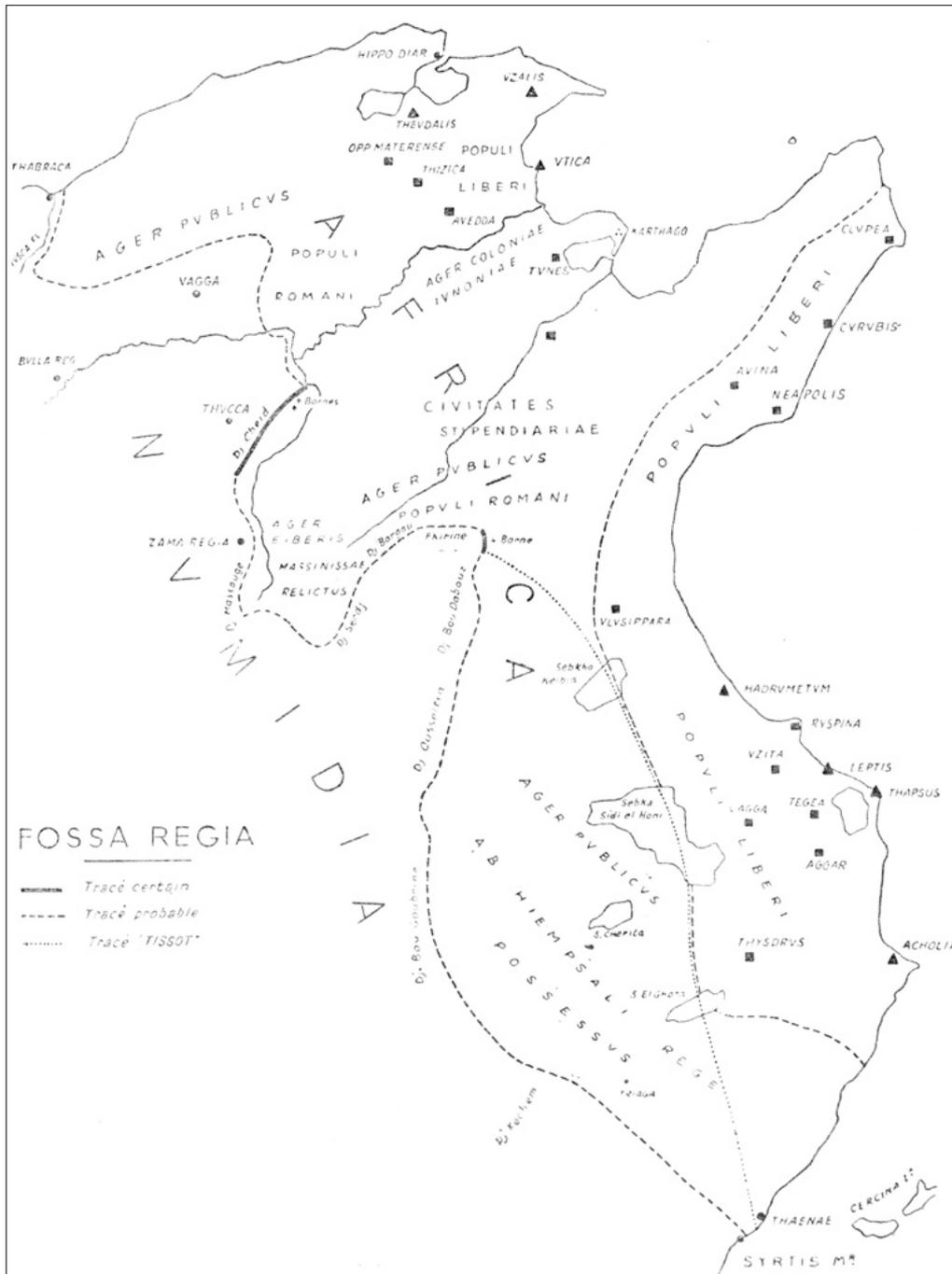


Fig. 1 - Le tracé de la Fossa Regia, d'après Saumagne (1962), 416.

¹⁷ Di Vita-Evrard ([1986], 43), qui a émis de sérieuses réserves contre l'attribution de Vaga au territoire numide, pense que « Si Vaga n'a pas été incorporée dans l'Africa (Vetus) de 146, elle l'a été selon toute probabilité dans l'Africa (Vetus) de 105 ». Le fait que Vaga dépende de l'Africa Vetus en 74 cela signifie qu'elle l'a été aussi en 146 car le bornage de Vespasien a fidèlement repris l'ancien tracé de cette frontière sans aucune modification.

Approche cartographique du tracé de la *Fossa Regia*

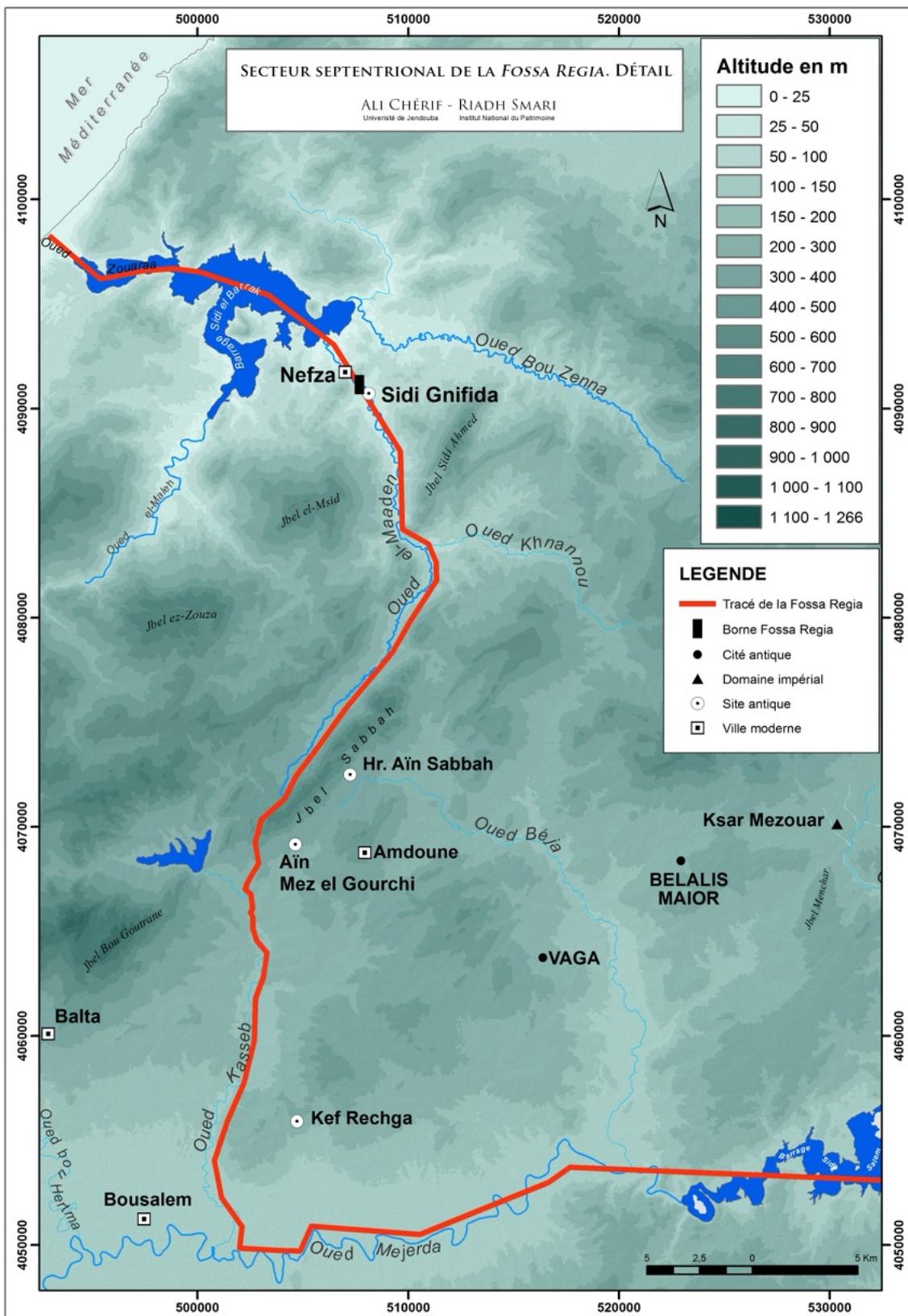


Fig. 2 - Détail du secteur septentrional.

Une dernière donnée d'ordre géographique doit être aussi notée : *Vaga* et les terres agricoles qui l'entourent, arrosées principalement par oued Béja, n'appartiennent pas aux grandes plaines, les *campi magni* des auteurs anciens. On admet depuis St. Gsell que *Bled Bâja* doit être dissociée des bassins de Bou Salem et de Jendouba¹⁸. Des études géographiques plus récentes distinguent nettement les deux régions : le *Bled Bâja* d'une part, et le pays de la moyenne Mejerda (Jendouba-Bou Salem) d'autre part¹⁹.

1.2. Le secteur central

Il s'étendait entre la confluence de l'oued Mejerda avec oued Siliana et le cours de l'oued El-Hadada au sud d'*Abthugnos* (voir Fig. 6 et carte hors-texte du secteur central de la *Fossa Regia*). C'est le secteur qui a fourni la quasi-totalité des bornes (11 dont une inédite). De la confluence de l'oued Mejerda avec oued Siliana, la frontière descend parallèlement à ce dernier cours d'eau, sur 6 km environ ; elle laissait *Tichilla*, aujourd'hui Testour, dans l'*Africa Vetus*. Le tracé de la frontière s'écarte par la suite de l'oued Siliana pour continuer son parcours vers le sud en direction de Henchir El-Baghla où une borne a été trouvée (Annexe, borne 2) ; quant au cours d'eau, il fait un grand détour vers l'est, laissant *Coreua* dans l'*Africa Vetus*.

Il convient de noter dans ce secteur que le tracé de la frontière se superpose à la limite méridionale du territoire de *Thignica*, partiellement constitué d'une petite ouverture sur le tronçon de la voie Carthage-Théveste entre *Coreua* et *Mizigi*. Deux bornes milliaires du Bas-Empire ont été érigées par la cité sur cette voie, l'une trouvée à Henchir El-Baghla même et indiquant sans doute le 67^e mille²⁰, l'autre à la hauteur du 68^e mille. Le bornage de 74 a donc établi les limites méridionales de la cité de façon à ce qu'elles se confondent avec le passage de la *Fossa* dans ce secteur. Les mêmes limites ont persisté au Bas-Empire.

De Henchir El-Baghla la frontière s'infléchit vers Sidi Abdallah Bou El-Bhaïem, en direction de l'ouest, où F. De Pachtère a trouvé trois bornes remployées dans le marabout, réduit aujourd'hui à un simple mzar en pierres sèches disposées en arc de cercle (Fig. 3). Les bornes ont été donc déplacées (Annexe, bornes 3-4-5)²¹.

À un kilomètre environ au sud de ce mzar, une autre borne a été signalée sur la berge de l'oued Kachbar (Annexe, borne 6). L'emplacement des trois bornes remployées dans le mzar de Sidi Abdallah Bou El-Bhaïem devrait être recherché entre Henchir el-Baghla et l'oued Kachbar. De cette dernière borne, la limite prend la direction du sud en suivant peut-être en partie le cours de l'oued El-Kbir pour atteindre, après 6 km à peu près, la borne découverte près d'Aïn Chetlou (Annexe, borne 7).

En conséquence de ces données, on retiendra que *Thignica* est une cité qui dépendait du diocèse d'Hippone. Cette localisation rectifie celle proposée par A. Chastagnol qui place la ville sous l'autorité du légat de Carthage²². Erius Fanius Geminianus mention-

¹⁸ Gsell (1918a), 96 ; Gsell (1918b), 327 ; Di Vita-Evrard (1986), 40.

¹⁹ Sethom, Kassab (1981), 23-42. Ces deux régions se différencient surtout au niveau du relief et du climat.

²⁰ De Vos Raaijmakers, Attoui (2015), 39, hésitent entre le mille 66 et 67. En prenant en considération le tracé de la *Fossa Regia* qui, de Henchir El-Baghla, se dirige vers l'ouest, il devient impossible que la borne ait pu indiquer le mille 66, car il faut admettre dans ce cas qu'une portion du territoire de *Thignica* se trouvait à l'intérieur de la frontière, ce qui est complètement inadmissible.

²¹ De Pachtère (1910), 316.

²² Chastagnol (1958), 19.

né dans une inscription fragmentaire réemployée dans la forteresse byzantine²³ est donc responsable de l'administration du district d'Hippone en qualité de légat d'Aemilius Florus Paternus, proconsul d'Afrique en 393²⁴.



Fig. 3 - Mzar de Sidi Abdallah Bou El-Bhaïem, vue prise du nord-est (cliché A. Chérif).

Du Jbel Chetlou, la *Fossa Regia* descend vers la vallée de l'oued Siliana où une borne a été trouvée près de la rive gauche de ce cours d'eau, à peu de distance au nord de *Thabborā* (Annexe, borne 8). H. Abid, l'éditeur de cette borne, a proposé, en tenant compte du lieu de découverte, de faire passer la frontière au nord de *Thabborā*, donc en laissant cette ville et son territoire dans l'*Africa Noua*. Cependant, la découverte d'une autre borne-limite du territoire de *Thabborā*, à 4 km au sud-est d'El-Aroussa, posée par le *populus Thabborensis, ciues Romani et Afri*, implique l'appartenance de cette cité à l'*Africa Vetus*. Les *Afri* sont exclusivement mentionnés dans des cités appartenant indubitablement à l'ancien territoire de Carthage. On les trouve à *Sua*, à *Uccula* et à *Thibicae*²⁵. La frontière devait par conséquent continuer son parcours parallèlement au cours de la Siliana jusqu'à mi-chemin entre *Thabborā* et *Thimisua*, c'est-à-dire à la hau-

²³ CIL VIII, 1412 = 15204 : *aquae]ductos taetra ac deformi caligine mersos et nullo felici aspect[u gaudentes(?) --] ualet in sple[ndidissimo municipio(?) ---] MET[---] gemino prouisionis [---] beneficio quae usui [priuato(?) ero]lgabatur lauacris praestitit quae hac uiduata on[er]ibus illis iussit usui(?) fieri ciuibus / [---] proconsulatu Ae]mili Flori Paterni u(iri) c(larissimi) et inlustris et Eri Fani Geminiani u(iri) c(larissimi) leg(ati) C(ai) Vib[---]N[---]C]landido ffl(aminibus) p(er)p(etuis) dd(uumuiris) [---] sum(p)tu public[o restituit(?) ---] et dedicauit. On consultera sur cette inscription Lepelley (1981), 196 et le commentaire récent de Corda, Teatini (2020), 65-71.*

²⁴ Voir sur ce légat, PLRE I, 389.

²⁵ On consultera désormais sur ces *Afri*, Ben Romdhane (2016), 300-305 (d'où AE 2016, 1887) ; Ben Romdhane (2017), 103-116 ; À propos de la borne de *Thabborā*, voir Chérif (2022b), 26-30.

teur de Henchir Meskine²⁶, près duquel des bornes ont été plantées entre *Thabborenses* et *Thimisuenses*²⁷. Elle se dirige ensuite vers l'est, en suivant la limite entre ces deux cités et en s'appuyant sur la borne du *populus Thabborensis*. Dans ce secteur deux limites se sont donc superposées : d'une part la limite entre *Thabbora* et *Thimisua*, d'autre part le tracé de la *Fossa Regia*. C'est là une hypothèse déjà envisagée par N. Ferchou en 1997, mais qui n'a pas été retenue par H. Abid. Les bornes territoriales entre ces deux cités peuvent être considérées aussi comme des bornes de la *Fossa Regia*²⁸. Les quatre *termini* se répartissent en effet, comme l'a justement remarqué H. Abid, sur deux groupes qui se différencient par le formulaire et donc par la nature de l'opération accomplie et sa datation²⁹. À notre avis, les deux monuments opisthographes semblent indiquer une première phase de délimitation datant du moment du bornage de la *Fossa Regia* sous Vespasien. Un peu plus tard, un conflit territorial entre les deux cités, *Thabbora* et *Thimisua*, provoqua l'intervention de l'autorité romaine. Le fait que les deux autres bornes gravées sur une seule face et portant un texte plus détaillé aient été trouvées dans la même zone, donne à penser que les vérifications entreprises par l'administration romaine n'ont abouti à aucun changement de la frontière. L'ancienne délimitation fut donc maintenue. La seconde intervention daterait de la fin du I^{er} siècle, très probablement après les années 90, c'est-à-dire après la fin des guerres danubiennes de Domitien auxquelles la XIII^e cohorte urbaine avait participé. C'est au cours de la seconde moitié du règne de Domitien que le transfert de cette cohorte à Carthage eut lieu³⁰.

Si notre restitution du tracé autour d'El-Aroussa est juste, on retiendra par conséquent que le domaine impérial de Henchir Bel Azez³¹, la ville de *Thimisua* et le site de Bir Merouana, où N. Ferchou a trouvé une inscription mentionnant un légat de Numidie³², sont tous dans l'*Africa Noua* ; de l'autre côté, *Thabbora*, le domaine impérial de Henchir Jeddi Ahmed³³ et *Mizaeotherena*, aujourd'hui Bou Jlida³⁴, sont dans l'*Africa Vetus*.

²⁶ AAT I, f. 33 – Tébourouk au 1/50.000^e, n. 237 : « Ruines importantes occupant toute la boucle de la Siliana. Fortin byzantin au point culminant ; grandes citernes. Petit aqueduc. Inscriptions funéraires. Au point nommé Henchir Zoubia, borne-limite entre territoire de *Thabbora* et celui de *Thimisua* ».

²⁷ Quatre bornes furent découvertes près de ce site archéologique (non loin d'un autre site dit Henchir Zoubia, cf. note précédente). Deux bornes opisthographes qui portaient sur une face *Thimisuenses*, l'autre face étant illisible mais qui devrait porter sans doute l'indication *Thabborenses* (CIL VIII, 23911 et De Vos Raaijmakers, Attoui [2013], 125-126 et fig. 158, 159). Et deux autres *termini* gravés sur une seule face. Le texte est identique mais la mise en page est différente. Borne 1 (CIL VIII, 23910 ; Gauckler [1896], 300 ; Benzina Ben Abdallah [1986], n. 463) : « [--- *termini*]/nus posit[us] [secun]//dum formam [Mar]//tiaman per P[ublium] [T]e[tt]ium Sep[ti]//minum (centurionem) coh[ortis] (tertiaedecimae) urb[anae] inter/ Thabborenses et Thimisu[enses] ». Borne 2 (Abid [2019], 75) : « [--- / --- *terminus positus secundum formam*]// [Martiana]m [per P[ublium] Tett]// iumSeptimi[num] (centurionem) c[oh]ortis]// (tertiaedecimae) urb[anae] inter Thabb[o]//ren[s]es et Thimisuens(es) ».

²⁸ L'idée d'une superposition de deux limites est implicitement suggérée par Bérard (1991), 47, n. 35 où on lit : « la borne qui nous intéresse ici, bien que située sur le tracé de la *Fossa Regia*, n'appartient pas au bornage de Rutilius Gallicus et de Sentius Caecilianus, mais à une autre opération, dont tout ce qu'on peut dire est qu'elle fut sans doute postérieure ».

²⁹ Abid (2019), 76.

³⁰ Bérard (1988), 173-178 ; Bérard (1991), 39-51.

³¹ Ferchou (1977), 13-14 ; Ferchou (1980), 33 (d'où AE 1980, 917) ; Chérif (2019), 114 et fig. 21.

³² Ferchou (1977), 12-13 (d'où AE 1977, 856) ; Ferchou (1980), 18 ; Abid (2014), 410-411 et fig. 8. Voici la lecture proposée par H. Abid après révision : [---*legat*]ione Iuli Patruini u[iri] c[larissimi] legati Num[idi]ae Basilicam i[n]stituit ---[iu]m / religiose coniunctia more pat[riae]---

³³ AAT I, f. 33 – Tébourouk au 1/50.000^e, n. 241. Le site de Henchir Jeddi Ahmed a livré une inscription très intéressante qui donne le nom antique et le statut de ce centre : *Fundus Glebonianus* ; elle mentionne le perfectissime Flavius Caecilius Primus. Le document est récemment publié par De Vos Raaijmakers, Porena (2020a), 315-328 ; De Vos Raaijmakers, Porena (2020b), 478-530.

³⁴ Chérif (2022a), 501-538.

Au-delà de la borne du *populus Thabborensis* vers l'est, le tracé atteint oued Rmil. La *Fossa* suit ensuite ce cours d'eau en direction du sud-est, qui prend le nom d'oued et-Tine au sud de Henchir al-Moussaouer, pour aboutir à la borne d'Aïn Taffala (Annexe, borne 9), dite aussi de Sidi Ghrib (Fig. 4 et 15). Elle laisse Henchir Chaïeb, l'antique *Fundus Tapphugabensis*³⁵, et Henchir Sidi Abd En-Nour – *Tapphugaba*³⁶, dans l'ancien territoire carthaginois.

À 4 km au sud-est de la borne d'Aïn Taffala, sur la rive droite d'un petit ravin au nom d'oued Ras fetej-Jbel, affluent de l'oued et-Tine, une nouvelle borne de cette *Fossa* a été découverte (Annexe, borne 10). Le lieu d'implantation de la borne est situé à 2,5 km à vol d'oiseau au sud-ouest de Henchir Sidi Abd En-Nour (Fig. 5). Elle confirme la localisation de *Tapphugaba* dans l'*Africa Vetus* et montre que la limite sud-ouest de la cité se confond, elle-aussi, avec un segment de cette frontière.

À 3 km au sud-ouest de la borne précédente, on signale une autre borne découverte près de l'oued El-Ouaar, affluent de l'oued El-Bguira (Annexe, borne 11). L. Poinssot en donna la localisation précise « à mi-distance de la cote 532 et la dernière lettre de Bled dans Bledet-Tlil »³⁷.

La dernière borne connue est celle trouvée à 3 km environ au sud-sud-est d'*Abthugnos*, sur la rive gauche de l'oued El-Hadada³⁸ (Annexe, borne 12). La distance à vol d'oiseau entre cet emplacement et la borne de l'oued El-Ouaar est d'environ 40 km. Le problème se pose essentiellement pour la localisation de *Furnos Maius*, *Saradi* et *Seressi*. L. Poinssot fait passer la limite au nord de ces cités, en suivant la ligne de partage des eaux³⁹. De même pour G.-Ch. Picard dans son essai de délimitation du *pagus Thuscae*⁴⁰ (Fig. 7).

N. Ferchiou suggère plutôt une limite passant au sud de *Furnos Maius* et de *Saradi* et ce en raison des traces probables de centuriations reconnues près de ces deux villes⁴¹. A. M'Charek⁴², reprenant l'enquête sur les limites de la *Thusca* place *Furnos Maius* en dehors de ce district. Un autre argument a été également mis en avant par ces deux auteurs pour justifier le choix de localiser *Furnos Maius* à l'intérieur de la *Fossa Regia* : l'appartenance de cette cité à la Proconsulaire du Bas-Empire. Or on sait que *Zama Regia*, assurément à l'extérieure de la *Fossa Regia*, est située dans la Proconsulaire⁴³. Par conséquent, l'appartenance à cette province ne détermine pas la position par rapport à la frontière de 146.

³⁵ Chérif (2019), 97-126.

³⁶ Chérif (2016), 27-49.

³⁷ Poinssot (1938-1940), 204, n. 1.

³⁸ De Pachère (1910), 315.

³⁹ Poinssot (1907), 480 où on peut lire : « La limite ainsi restituée, et dont l'examen de la carte montrera, mieux que toute explication, la vraisemblance, passait au Sud de *Thimisua*, au Nord de *Zama* (Jâma) et de *Furni*, au Sud de *Gales* et d'*Avioccala*, au Nord de *Seressi*, au Sud de *Semta*, de *Zucchar* et d'*Abthugni* ». Le même auteur ajoute dans une autre publication (Poinssot [1938-1940], 205) : « Pour le secteur de la *Fossa Regia* compris entre la borne dite *Abthugni* et celle que vient de découvrir M. Pace, le tracé suivant paraît assez vraisemblable. Des environs d'*Abthugnos* et de l'oued El-Hadada (rivière de la limite), la *Fossa* devait gagner le signal du Djebel Fkirine (cote 983), puis, en suivant la ligne de partage des eaux (cotes 557, 513, 573), celui d'El-Biat (cote 593). Sans doute traversait-elle la vallée de l'oued El-Kebir dans le voisinage d'*Avioccala* pour rejoindre ensuite les crêtes Ragoubet et-Héjij (cote 705) et Ragoubet Ben El-Bel (cote 732) ».

⁴⁰ Picard (1966), 1259-1260.

⁴¹ Ferchiou (1997), 2905.

⁴² M'Charek (1999), 144 et n. 20 ; voir aussi fig. 1, 141.

⁴³ M'Charek (1995), 381-394 ; Desanges *et alii* (2010), 300.



Fig. 4 - La borne d'Aïn Taffala qui gît encore sur le côté droit de l'oued et-Tine (cliché A. Chérif).



Fig. 5 - Contexte de la nouvelle borne de la *Fossa Regia* (cliché A. Chérif).

Approche cartographique du tracé de la *Fossa Regia*

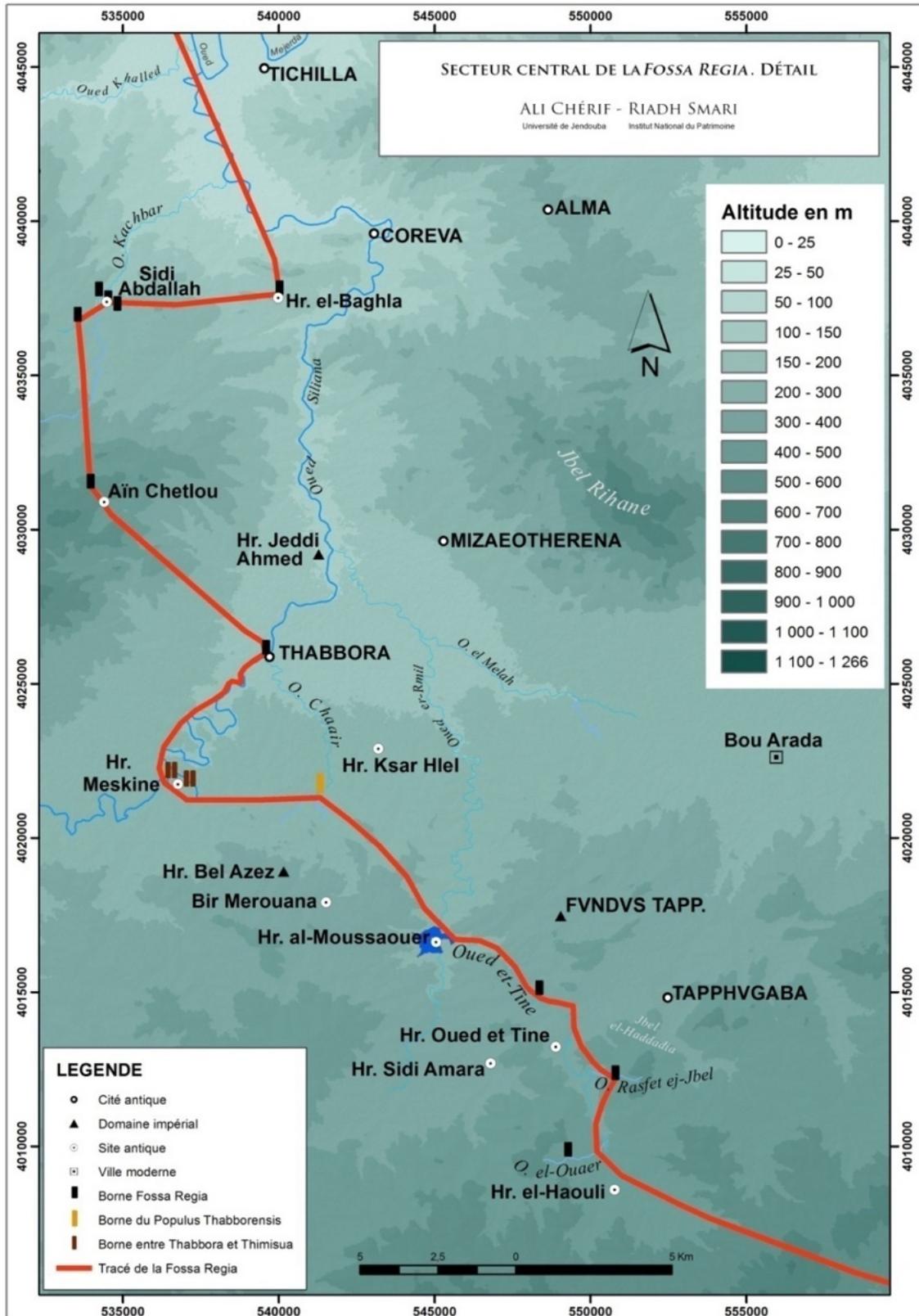


Fig. 6 - Détail du secteur central de la *Fossa Regia*.

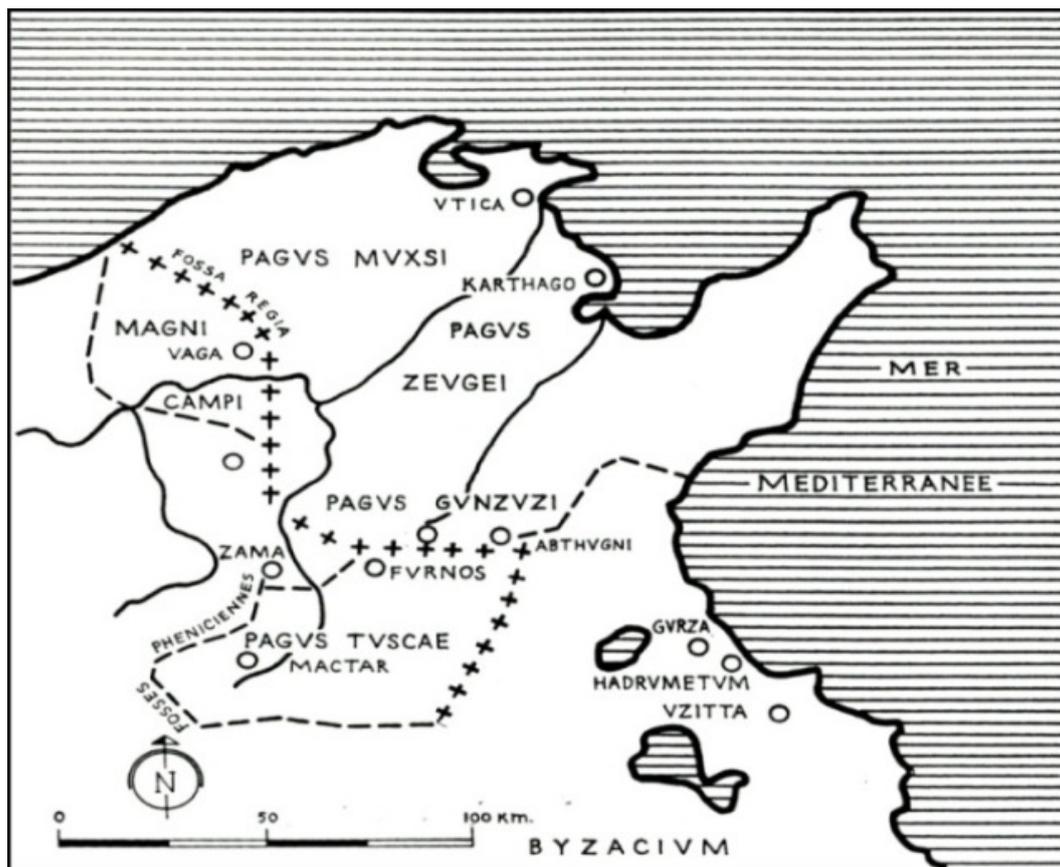


Fig. 7 - *Furnos Maius* dans le *pagus Thuscae*, d'après Picard (1966), 1260.

Si on conjecture que *Furnos Maius* et *Saradi* appartiennent à l'*Africa Vetus*, il faut supposer que le tracé dessine une poche assez prononcée vers le sud pour englober les territoires de ces cités, ce qui serait à notre avis peu conciliable avec l'orientation générale de la *Fossa*. Nous manquons certes d'indices probants, mais il nous a semblé plus préférable de restituer pour cette frontière un tracé qui, de la borne de l'oued El-Ouaar, se dirigeait vers l'est en suivant la ligne de partage des eaux, comme l'a d'ailleurs noté L. Poinssot, jusqu'à atteindre la borne de l'oued El-Hadada. Dans ce secteur, on est au moins sûr qu'*Auioccala* – Sidi Amara est en *Africa Vetus*⁴⁴. De toute façon, à défaut d'argument assuré, le tracé entre la borne de l'oued El-Ouaar et la borne de l'oued el-Hadada demeure encore incertain.

1.3. Le secteur méridional (Fig. 10)

Au-delà de la borne de l'oued El-Hadada, la *Fossa* suivra son parcours en direction du sud-est en laissant *Abthugnos* dans l'*Africa Vetus*. Le tracé de la frontière se confond sans doute avec le cours de l'oued El-Khriouaa qui constitue le prolongement de l'oued El-Hadada vers le sud-est, donc conformément au mouvement général de la *Fossa Re-*

⁴⁴ CIL VIII, 23831 = AE 1898, 111 : C(aio) Arri[o] C(aii) [f(ilio) Quir(ina)]/ Calpurnio/ Longino c(larissimo) u(iro) co(n)s(uli)/ leg(ato) Karthagi/nis auguri pr(aetori)/ urb(ano) quaestori/ trib(uno) leg(ionis) trium(uiro) a(ere) a(rgento) <a(uro)> f(lando) f(eriundo) Auioc/calenses ciui et pa(trono). Sur Caius Arrius Calpurnius Longinus, légat du diocèse de Carthage, probablement sous le règne de Gordien III, cf. Thomasson (1996), 123, n. 74.

*gia*⁴⁵. Selon N. Ferchiou, le tracé semble avoir été marqué dans ce secteur par une colonne signalée par les cartes topographique et archéologique de « Djebibina » ; « c'est un monument construit en blocage et composé d'un dé cubique surmonté d'un tronc de cône allongé. Par sa forme cet édifice peut évoquer un milliaire ou une borne-limite reproduite à grande échelle »⁴⁶. Cette colonne s'élève encore non loin de la bordure gauche de la RN 3 en allant vers Kairouan, à 2,5 km à l'ouest de la ville d'Ennadhour et 8,5 km environ au sud-est de la borne de l'oued El-Hadada⁴⁷ (Fig. 8). Ce monument est d'autre part situé à 700 mètres à l'est de la rive gauche de l'oued El-Khriouaa, donc quelque peu à l'écart du tracé que nous proposons ici. L'hypothèse formulée par N. Ferchiou nous semble en effet peu probable car des monuments d'une facture semblable ont été également repérés dans des lieux qui sont nettement éloignés du tracé de la *Fossa Regia*⁴⁸. En outre, la datation de ces colonnes pose problème et rien ne permet de les attribuer à la période antique.

Au-delà de l'oued El-Khriouaa en allant vers la sebkha Kelbia, l'opinion généralement admise opte pour un tracé de la frontière qui suivait, jusqu'à *Thaenae*, une ligne plus ou moins directe traversant les différentes Sebkhas du Sahel actuel⁴⁹, en laissant dans le domaine des Numides tout le territoire qui constituera plus tard la Byzacène occidentale à laquelle appartenait entre autres la localité d'*Aquae Regiae*⁵⁰. La *Fossa Regia* marque en effet la limite entre deux territoires : d'une part le *Byzacium* correspondant en partie aux territoires centuriés des cités libres⁵¹ ; d'autre part, à l'ouest des Sebkhas, un immense bloc de terres royales transformées en domaines impériaux après l'annexion romaine, c'est le district de la *Gamonía* tel qu'il a été identifié et délimité par

⁴⁵ Toute la zone située au sud et au sud-ouest de la ville d'Ennadhour, la « Djebibina » de l'époque coloniale, vient d'être prospectée ces dernières années par une équipe de la carte archéologique composée de Ali Chérif, Fatma Haddad et Zied Msallem, avec une contribution de Belgacem Gdiri. Le fascicule est en cours de préparation pour la publication. Les missions effectuées en vue d'actualiser la carte archéologique au 1/50.000^e de « Djebibina » (048) ont concerné notamment les environs de l'oued El-Khriouaa, appellation que prendra oued El-Hadada après avoir reçu les eaux de l'oued El-Mengoub et de l'oued Saadine. Aucune donnée nouvelle n'a été recueillie dans cette zone relativement au tracé de la *Fossa*.

⁴⁶ Ferchiou (1986), 360. Voir aussi Ferchiou (1997), 2905.

⁴⁷ Dimensions : le socle, de forme carrée, fait 1,72 m de côté et haut de 1,45 m ; le tronc de cône est haut de 2,90 m. La hauteur totale est de 4,35 m.

⁴⁸ Les prospections de la carte de « Djebibina » ont permis de reconnaître deux autres colonnes situées à 17,5 km au sud de celle d'Ennadhour et à 5 km au sud de Henchir Dhorbania, antique *Thambaiæ*, dans un lieu indiqué sur la carte par le nom de « Dar Ouled S' Farhatt ». Pour ces monuments, seul le tronc de cône est visible ; soit qu'ils sont modestement élaborés par rapport à la colonne d'Ennadhour, soit que les socles sont aujourd'hui enfouis.

⁴⁹ Tissot (1888), 14-15 ; Lassère (1977), 137, fig. 13 ; M'Charek (1999), 172 : « À partir d'*Abthugnos*, la *Fossa Regia* atteindrait la ville de *Thinae* en ligne directe, à travers les sebkhas Kelbia et Sidi El-Hani, ce qui est de nature à confirmer une hypothèse généralement admise ». Voir aussi la carte de la Byzacène, 173, fig. 5.

⁵⁰ Desanges *et alii* (2010), 109 ; Chérif (2017), 15-49.

⁵¹ Les centuriations dites du *centre-est* et du *sud-est* sont limitées à la bande côtière, elles ne dépassent pas, vers l'ouest, les sebkhas. Voir Chevallier, Caillemer (1954), 433-460 ; Chevallier, Caillemer (1957), 280-283. D'après les auteurs (p. 281), « L'étude de la limite Ouest de la centuriation nous renvoie aussi aux problèmes des villes libres. Cette limite est constituée par le chapelet des Sebkha : Sebkha Kelbia, Sebkha Sidi-El-Hani, Sebkha d'El Djem ». Mais les deux auteurs admettent (p. 282), à la suite de Ch. Saumagne, que « la *Fossa Regia* passait bien à l'ouest de la frontière des villes libres, englobant comme une sorte de marche, toujours ménagée dans les provinces, des terres sans doute concédées aux Gétules et qui passèrent un moment au roi Hiempsal ». On verra un peu plus loin que l'hypothèse de Saumagne relativement à la localisation du domaine du roi numide ne tient plus. Par conséquent, le tracé de la *Fossa Regia* correspond bien à la limite des territoires centuriés des *oppida libera*. En outre, le district domanial de la *Gamonía* n'a pas révélé de traces certaines de centuriation, il est situé en effet au nord du « grand cadastre sud-ouest ». Voir aussi Troussset (1977), 175-207 ; Ghaddab (2020), 79-100.

A. M'Charek⁵². Du point de vue géographique, cette frontière constitue la limite entre le Sahel à l'est et la Basse steppe à l'ouest⁵³.



Fig. 8 - La colonne d'Ennadhour, vue prise de l'ouest (cliché A. Chérif).

Parmi les localités situées à proximité de la *Fossa* se trouve celle organisée à l'époque romaine comme un domaine agricole : le *Fundus [---]itanus*, attesté par une inscription⁵⁴ découverte à Henchir Sidi Saleh, à 11 km à l'est de Sbikha⁵⁵. Les commentateurs se sont divisés sur la question du statut juridique de ce domaine, privé ou impérial. Selon H. D'Escurac-Doisy, « Le fait qu'il s'agisse d'une dédicace aux empereurs ne prouve nullement que le *fundus* en question soit impérial »⁵⁶. La même opinion est reprise par N. Ferchiou⁵⁷. D. Kehoe le considère plutôt comme un *imperial estate*⁵⁸. Pour sa part, J. Kolendo, en examinant la fonction de *magister* dans les domaines africains, reconnaît que ce fonctionnaire est attesté par des inscriptions qui concernent des domaines impériaux et parmi ces derniers, le *Fundus [---]itanus*⁵⁹. Si le statut de propriété impériale est rete-

⁵² M'Charek (1999), 158-172 et fig. 4 ; M'Charek (2009), 115-117.

⁵³ Le Glay (1968), 223 où on peut lire : « On peut noter aussi que, dans sa moitié méridionale, le tracé de la *fossa* coïncide avec la limite de la Basse steppe et du Sahel ».

⁵⁴ AE 1893, 66 = CIL VIII, 23022 : [Pro salut]e Imperatorum Caesarum Aug(ustorum), M(arci) Aurelli Antonini/ [Ar]meniaci, lib(erorum)que eius ; L(ucii) Aurelli Veri Armeniaci. Plebs Fundi/ [---]itani maceriam dom(us) Cerer(um) s(ua) p(ecunia) f(ecit) idemq(ue) d(e)d(icauit). Mag(istro) P(ublio) Statilio/ Siluano qui et [- -]ma. Date : 164-165, d'après la titulature des deux empereurs. Cf. Cadotte (2007), 461 ; Chérif (2017), 490-491.

⁵⁵ AAT I, f. 49 – Sidi Bou Ali au 1/50.000^e, n. 197 ; CNSAMH (049), Sidi Salah, site n. 049.197 (superficie : 3,75 ha environ).

⁵⁶ D'Escurac-Doisy (1967), 70.

⁵⁷ Ferchiou (1997), 2905.

⁵⁸ Kehoe (1988), 199.

⁵⁹ Kolendo (1995), 310-311.

nu, il est plus probable d'admettre que ce domaine est situé à l'extérieur de la *Fossa Regia* tout en étant assez proche de la frontière. C'est cette localisation qui est envisagée par N. Ferchiou sur le tracé le plus court parcourant les sebkhas (Fig. 9)⁶⁰.

Une autre agglomération secondaire pose problème quant à sa position dans l'une des deux *Africae* : le *Vicus Augusti*, qu'on s'accorde à localiser à Sidi El-Hani⁶¹. Le mot *Augustus* suffit, à notre avis, pour conclure que le *Vicus* est né sur un domaine impérial⁶². Ce statut fait de ce centre une agglomération domaniale et implique sa dépendance aux vastes propriétés impériales qui s'étendaient dans la vallée de l'oued Marguellil, autour de Kairouan et de Haffouz.

Continuons notre parcours en direction du sud et du sud-est. Au-delà de la sebkha Kelbia, la frontière atteint la sebkha de Sidi El-Hani. Nous disposons d'un témoignage du *Bellum Africum* qui permet de conclure que la *Fossa* est très proche de ce bassin. En effet, le commandant pompéien Considius⁶³ après avoir levé le siège d'*Acholla* et pour se retirer vers Hadrumète, dut choisir le trajet le plus long « en passant par le royaume de Juba »⁶⁴, afin d'éviter l'armée de César ; il a contourné la sebkha de Sidi El-Hani à l'Ouest, ce qui veut dire que la limite entre la province romaine et le royaume numide passait à peu de distance ou franchissait cette sebkha. Un peu au sud de cette dernière, on sait que *Thysdrus* (El-Jem) était dans la province romaine, comme on peut le déduire d'un autre passage de la Guerre d'Afrique⁶⁵.

Dans ce même secteur, il n'est pas inutile de rappeler assez rapidement le problème de la localisation des domaines du roi Hiempsal II. Cicéron, dans un discours prononcé au Sénat en 63 av. J.-C. contre la loi agraire de P. Servilius Rullus, a contesté le privilège accordé à ce roi de garder une importante possession à l'intérieur d'un territoire considéré comme *ager publicus populi Romani*. Cicéron nous dit que ces terres étaient situées *in ora maritima*⁶⁶. Ch. Saumagne a proposé de les localiser en Byzacène mais à l'ouest de *Thysdrus*, c'est-à-dire au-delà des Sebkhas de Sidi El-Hani et d'El-Gherra⁶⁷.

⁶⁰ Ferchiou (1997), carte p. 2899.

⁶¹ AAT I, f. 64 – Sidi El-Hani au 1/50.000^e, n. 40 ; CNSAMH (064), Sidi El Hani, site n. 049.40. La localité est située à une trentaine de km à l'ouest d'*Hadrumetum*, sur la voie de *Sufes* et *Sufetula*. Cf. Chérif (2017), 489-490.

⁶² On comparera ce cas avec celui de *Verecunda*. Cette agglomération, avant de parvenir au statut de municipe, était un *Vicus Augustorum Verecundensium* (CIL VIII, 4205 = 18495 = ILS 5752). Selon F. Jacques ([1992], 128), *Augustus* « n'est pas ici un élément de titulature comme il est habituel aux colonies et aux municipes. Il faut assurément prendre la formule au pied de la lettre : *Verecunda* était alors le *uicus* de Marc Aurèle et Lucius Verus ». X. Dupuis, pour sa part, pense que « l'agglomération semble s'être développée sur un domaine impérial et atteignit une relative autonomie dès la seconde moitié du II^e siècle » ([2006], 46). Une autre inscription datable du tout début du règne de Marc Aurèle (CIL VIII, 4194 = 18490 = ILS 6852), est une dédicace au Génie du *uicus Augusti*, c'est-à-dire du *uicus* de l'Auguste, autrement le *uicus* de l'empereur. Voir aussi D'Escurac-Doisy (1962), 577 ; Chérif (2017), 436-437. Une autre localité dite également *Vicus Augusti*, est mentionnée par les itinéraires antiques (*Table de Peutinger* et *Itinéraire d'Antonin*) sur la voie Carthage-Hippo Regius par *Bulla Regia*, non loin de la Mejerda. Il s'agit sans doute aussi d'un centre de domaine impérial. Voir Tissot (1888), 251 ; Chérif (2017), 500-501.

⁶³ C'est Gaius Considius Longus attesté par l'inscription de *Curubis* comme étant *legatus pro praetore*. Le texte de cette inscription est donné *infra*, n. 81.

⁶⁴ Pseudo-César, *Bell. Afri.*, XLIII (Bouvet et Richard) : *itinere per regnum Iubae facto*. Cf. Tissot (1888), 14-15 ; Gsell (1928), 92-93.

⁶⁵ Pseudo-César, *Bell. Afri.*, XCIII, 1 (Bouvet et Richard).

⁶⁶ Cic. *De lege agraria*, II, XXII, 58 (Boulanger). Le domaine du roi numide est évoqué aussi dans un autre passage de l'orateur : Cic. *De lege agraria*, I, IV, 10 (Boulanger).

⁶⁷ Saumagne (1962), 412-413.

domaines de Hiempsal II⁶⁸. Les événements relatés par ces *Actes* se rapportaient à une phase de la grande persécution en Afrique sous Dioclétien, en 303-304 ; ils confirment que *Thimida Regia* est une ville royale située, contrairement à la règle, à l'intérieur de la province romaine et que c'est autour de cette ville qu'il fallait rechercher les terres du roi numide⁶⁹. On admet aujourd'hui qu'elles correspondent à la plaine de Mornag, dans la riche vallée de l'oued Miliane⁷⁰ ; elles s'étendent très probablement aussi sur l'ensemble ou une partie du Cap-Bon, selon une suggestion récente de S. Aounallah⁷¹. Par conséquent, le grand crochet fait par Saumagne et qui atteint Jbel Bou Dabbous et Jbel Ouesslat doit être supprimé.

En suivant toujours un mouvement nord-ouest – sud-est, la *Fossa Regia* atteint la région de *Thaenae*. Le tracé passait assurément entre le territoire de cette cité et celui de *Taphrura*, complètement recouverte par la ville de Sfax⁷² ; il correspond en partie au cours de l'oued Agareb prolongé jusqu'à la mère par oued El-Maou⁷³. Le point d'arrivée de la frontière correspond selon le témoignage de Pline à la ville de *Thaenae*. Une cité nommée *Thabena* est mentionnée dans le *Bellum Africum*⁷⁴, elle est certainement notre *Thaenae* alors située dans le territoire numide⁷⁵.

2. Réflexion sur les rôles de la *Fossa Regia*

Après la présentation du tracé de cette frontière, assuré pour certains tronçons, encore hypothétique pour d'autres, il convient d'aborder maintenant les questions de la nature de cette *Fossa*, donc la signification de cette appellation, et le rôle qu'elle a dû assumer. Le rôle initialement donné à la *Fossa Regia*, après entente entre Scipion Émilien et les fils de Massinissa, était celui d'une frontière qui marquait la limite entre le territoire romain en Afrique constitué aux dépens des Carthaginois et le royaume numide. Cette première définition est celle qu'en donne Pline l'Ancien et qui correspond à la situation de 146 av. J.-C. Mais d'autres rôles ont été attribués à cette frontière.

⁶⁸ Chiesa (1996), 241-268. Cf. aussi Maurin, dans Ben Hassen, Maurin (1998), 220 ; Lepelley (1999), 217-218.

⁶⁹ Sur la localisation de cette cité, voir M'Charek (2004-2005), 190-194, qui l'identifie, avec beaucoup de vraisemblance, avec les ruines couvertes aujourd'hui par l'actuelle Al-Muhammadiya, à 7 km environ au nord d'Oudhna.

⁷⁰ Ferchiou (1997), 2907 ; Peyras (2004), 266 ; M'Charek (2004-2005), 194 ; M'Charek (2015), 347 : « En effet, on pourrait voir en *Thimida Regia* une cité née dans un domaine royal qui a dû s'étendre sur le plateau de Mohammedia et l'ensemble de la plaine de Mornag ». Contre ce consensus, Ghaddab (2018), 93 pense que « Ce territoire pourrait être une enclave entre les cités libres et précisément notre région, située entre *Àcholla*, *Thapsus* et *Thysdrus*. Certains indices du *Bellum Africum* confortent cette hypothèse ». Nous ne suivons pas cette hypothèse qui a omis de poser la question de la gestion de ces domaines royaux et le rôle assuré par *Thimida Regia* dans cette administration. L'alternative de la plaine de Mornag et du Cap Bon (cf. note suivante) est avantagée par la présence dans cette région de cette cité royale.

⁷¹ Aounallah (2020), 119-121.

⁷² On consultera sur cette cité Beschaouch (2001), 56-62. Sur ce toponyme, voir Desanges *et alii* (2010), 226-227.

⁷³ *Atlas du gouvernorat de Sfax*, 17.

⁷⁴ Pseudo-César, *Bell. Afri.*, LXXVII, 1-2.

⁷⁵ Les commentateurs admettent aujourd'hui cette équivalence : Gsell (1928), 119 ; Lassère (1977), 145, n. 16 ; Desanges (1980a), 235 ; Desanges *et alii* (2010), 232-233 ; Desanges, dans Laudenbach, Desanges (2014), 139-140. Nous renvoyons, en dernier lieu, à l'article récent de Mokni (2020), 127-141.

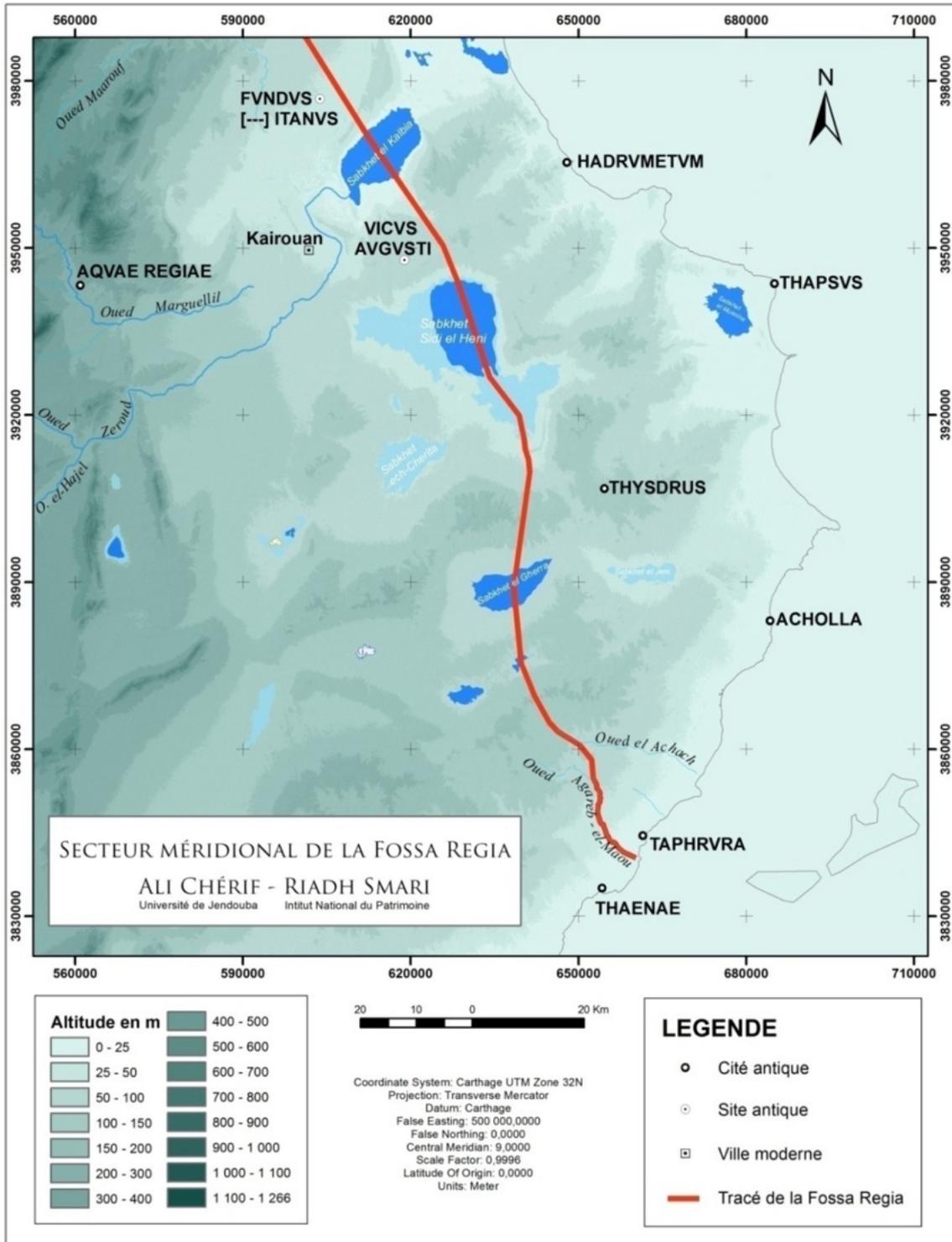


Fig. 10 - Carte du secteur méridional de la Fossa Regia.

2.1. Le supposé rôle défensif

Certains spécialistes, comme P. Romanelli, particulièrement pour la partie centrale du tracé⁷⁶, attribuent à cette frontière un rôle défensif. Ces considérations militaires sont aussi reconnues par G. Di Vita Evrard qui écrit : « L'étude des secteurs suivants, au sud de la Mejerda, a montré que la *Fossa Regia* affectionne les parcours de crêtes, ce qui se comprend fort bien en 146 où elle faisait fonction de véritable frontière entre Rome et les royaumes numides et où les considérations militaires ne pouvaient être absentes »⁷⁷. Ces mêmes considérations sont admises également par N. Ferchiou : « Au moment de la destruction de Carthage, outre la question de son tracé, il y aurait toute une recherche à faire, non seulement sur son système de défense, vu du côté numide, aussi bien que de celui de Rome, mais aussi sur l'organisation administrative et économique des zones frontalières de part et d'autre de la limite, et sur la politique de reprise en main des régions fraîchement annexées par Massinissa »⁷⁸.

Le rôle défensif attribué à la *Fossa Regia* vient du fait que les restitutions proposées ont tendance généralement à faire passer le tracé par les lignes de crêtes, comme l'a fait L. Poinssot en supposant l'existence d'un épi pierreux le long des sommets du Jbel Chehid. La question qui se pose, et qui doit être posée par les partisans de cette thèse, est la suivante : contre quel danger Rome voulait se défendre en 146 ? Les Romains ne craignaient en effet aucun rival après avoir anéanti Carthage et après la mort du très ambitieux Massinissa en 148. La succession de ce grand roi a été d'ailleurs réglée par Scipion Émilien qui avait partagé le pouvoir entre Micipsa, Gulussa et Mastanabal. Ces deux derniers disparurent dans des circonstances qui demeurent encore incertaines ; et Micipsa, qui a rétabli l'unité du pouvoir royal, était, comme son père, un allié des Romains. Rien donc ne justifie ce rôle défensif assigné à la *Fossa Regia* étant donné que le voisin n'est en fait qu'un royaume vassal⁷⁹.

Toujours avec ce supposé rôle militaire, la nouvelle approche du tracé montre clairement que cette frontière ne suit que très rarement les crêtes des montagnes, elle passe le plus souvent près des cours d'eau : 7 bornes au moins sont incontestablement érigées sur les bordures des oueds. Le tableau suivant résume ces données (classement des bornes du nord-ouest au sud-est, selon l'ordre suivi dans l'annexe) :

Borne n°	Cours d'eau	Coordonnées UTM	
		X	Y
1	Oued El-Maaden-Zouaraa	507925,838	4091140,962
6	Oued Kachbar	533559,324	4036772,606
8	Oued Siliana	539595,207	4025973,824
9	Oued et-Tine	548364,854	4014938,619
10	Oued Rasfet ej-Jbel	550804,171	4012185,479
11	Oued El-Ouaer	549283,622	4009703,166
12	Oued El-Hadada	589253,769	4002729,118

À ces cours d'eau, il faut ajouter l'insertion dans le parcours de la *Fossa Regia* de plusieurs parties de l'oued Kasseb, de l'oued Mejerda et de l'oued Siliana. Tout cela sans

⁷⁶ Romanelli (1959), 44.

⁷⁷ Di Vita-Evrard (1986), 39.

⁷⁸ Ferchiou (1997), 2910.

⁷⁹ Ce rôle défensif a été récemment repoussé par St. Guédon (2018, 39) : « Quoi qu'il en soit, le rôle défensif de l'ouvrage décrit comme un simple fossé n'est pas évident ».

compter les trois bornes déplacées et remployées dans le mzar de Sidi Abdallah Bou El-Bhaïem. Cette remarque permet à notre avis de comprendre la nature de cette frontière. On fait constamment usage du verbe « creuser » pour qualifier le travail accompli⁸⁰. Il est vrai que dans certains contextes le terme *Fossa* est employé dans le sens d'un fossé artificiel creusé par l'homme ; on citera surtout le fameux texte de *Curubis* qui commémore l'édification de plusieurs éléments de fortifications : *murus, turres, posteicius et fossa*⁸¹. D'ailleurs pour une telle frontière considérée comme un fossé à caractère défensif de grande envergure, on aurait dû employer le terme *fossatum* qui serait peut-être plus approprié⁸². Toutefois, le mot *Fossa* peut être interprété comme une simple métonymie pour désigner les cours d'eau qui matérialisent sur le sol cette limite. Un cours d'eau n'est autre qu'un fossé naturel. Cette idée n'est pas tout à fait neuve, elle a été développée dans une petite note publiée en 1973 par le colonel François Reyniers. Écoutons cet auteur : « Mais si l'on y regarde plus près l'on s'aperçoit que, très exactement, les parties vides sont occupées par des cours d'eau qui, peut-on penser logiquement, avaient dû être incorporés par Scipion Emilien dans le tracé général de l'obstacle qu'il était chargé d'organiser. Sur un développement total d'environ trois cent quatre-vingts kilomètres, la *Fossa* aurait ainsi compris cent quinze kilomètres de cours d'eau existants, sans doute aménagés et gardés »⁸³. Hormis la considération de la *Fossa* comme un ouvrage défensif qui doit être écartée, le constat donné par Reyniers est très proche de celui auquel ont abouti nos investigations : plus ou moins la même longueur du tracé et surtout la nature de cette frontière composée essentiellement de cours d'eau.

2.2. La *Fossa Regia* au cœur d'un grand projet d'organisation territoriale en Proconsulaire en 74

Partant d'une interrogation formulée par le très regretté savant le professeur J. Desanges à propos du rôle de la *Fossa Regia* : « Bien mieux, la vieille limite orientale du royaume numide par rapport à *l'imperium Romanum* n'a pas été totalement abolie. La preuve en est que nous connaissons le tracé de la *fossa regia* par des bornes datant de Vespasien. Peut-on croire que cette œuvre de restauration n'ait eu d'autre justification qu'une opération cadastrale ? Nous en doutons fort et sommes persuadé qu'il reste à ce sujet beaucoup à découvrir »⁸⁴.

Nous pensons, par-delà la simple opération cadastrale, que d'autres raisons doivent être recherchées en vue d'expliquer la restauration de cette ancienne limite. En 1985, lors de la tenue du III^e colloque de *l'Africa romana*, G. Di Vita-Evrard a abordé cette

⁸⁰ Nous citerons à titre d'exemples : Romanelli (1959), 44 ; Le Glay (1968), 223 où on lit : « Pour séparer le territoire de la République romaine des territoires appartenant aux rois indigènes, Scipion fit creuser un fossé, appelé « *fossa regia* » ; Desanges (1978), 628 : « Le creusement même de la *fossa*, limite administrative, mais peut-être aussi ligne de défense [...], indiquait que Rome entendait bien conserver à sa conquête un caractère limité ».

⁸¹ *CIL VIII, 979 = 24099 = ILS 5319 = ILTun. 836 : P(ublius) Attius P(ublili) f(ilius) Vaarus leg(atus) propr(aetore) / C(aius) Considius C(aii) f(ilius) Longus leg(atus) propr(aetore) / murum turres posteicius / fossam faciendum coer(auerunt) / T(itus) Tettius T(iti) f(ilius) Vel(ina tribu) praefectus. Date : 48-46 av. J.-C. On consultera sur ce document, Benzina Ben Abdallah (1986), 203, n. 519 ; Aounallah (2001), 247-256 ; Aounallah (2010), 35 ; Desanges et alii (2010), 140-141.*

⁸² Ce terme est employé dans une constitution des empereurs Honorius et Théodose adressée à Gaudentius, vicaire d'Afrique (*CTh VII, 15,1*). Voir sur ce document et sur les emplois du mot *fossatum*, Trouset (1997), 2911-2918 ; Napoli, Boniface (2000), 615-616.

⁸³ Reyniers (1973), 182.

⁸⁴ Desanges (1980b), 81.

question selon une optique nouvelle ; elle a montré d'une manière convaincante que le recours, sous le règne de Vespasien, à l'ancien tracé de la *Fossa* doit s'expliquer par le choix de cette frontière pour indiquer la limite entre les deux diocèses de la Province proconsulaire de Carthage et d'Hippone⁸⁵. En plus de cette démarcation entre ces deux circonscriptions administratives, notre enquête permet de constater que cette frontière historique a également été utilisée pour marquer les limites entre plusieurs entités juridiques. Ainsi, le tracé de la *Fossa Regia* se confond, en tout ou en partie, avec les limites suivantes :

- la limite orientale de la colonie de *Thabraca*
- la limite occidentale de *Vaga*
- la limite occidentale de *Tichilla*
- la limite occidentale de *Coreua*
- les limites orientale et méridionale de *Thignica*
- les limites occidentale et méridionale de *Thabborra*
- la limite septentrionale de *Thimisua*
- la limite septentrionale du domaine impérial de Henchir Bel Azez
- la limite méridionale du *Fundus Tapphugabensis*
- la limite sud-ouest de la cité de *Tapphugaba*
- la limite méridionale d'*Abthugnos*
- la limite méridionale de *Taphrura*
- la limite septentrionale de *Thaenae*

Si notre restitution du tracé est valable, on peut ajouter que la *Fossa Regia* dut marquer aussi la limite orientale de Balta, l'antique *Viltha*⁸⁶, qui se trouve à 7 km à l'ouest de la rive droite de l'oued Kasseb, la limite méridionale d'*Auioccala* et la limite occidentale de *Thysdrus*. On peut également penser qu'un tronçon de cette *Fossa*, parallèle au cours de l'oued Mejerda, ait pu déterminer la limite entre les régions domaniales de *Thugga* et de *Vaga*. C'est là à notre avis le rôle primordial de cette frontière historique : la *Fossa Regia* a été ressuscitée par Vespasien pour servir de marqueur territorial ; là où elle passait, on l'a intégré dans les limites des entités juridiques riveraines. Les exemples les mieux connus en l'état actuel de la documentation sont ceux de *Thignica* et de *Thabborra* sur lesquels on reviendra prochainement avec plus de détails.

Une dernière question. S'agit-il d'un bornage ou d'un rebornage ? Nous n'avons en effet aucun argument qui permet de conclure que dès 146 des bornes aient été plantées tout au long du parcours de cette *Fossa*. D'autre part, le texte gravé sur les bornes retrouvées ne contient aucune indication qui pourrait suggérer un ancien bornage renouvelé par Vespasien. Lors de l'accord entre Scipion Émilien (assisté de dix commissaires désignés par le sénat romain en vertu d'une loi votée par le peuple) et les fils de Massinissa, on doit supposer qu'un relevé du tracé a été effectué et déposé dans les archives de l'État ; et c'est ce document qui a été, deux siècles plus tard, utilisé pour rétablir cette ancienne limite pour des fins territoriales.

⁸⁵ Di Vita-Evrard (1986), 31-58.

⁸⁶ AAT I, f. 25 – Souk El-Khemis au 1/50.000^e, n. 8. Sur l'antique *Viltha*, on consulera désormais Nad-dari (2020), 509-524.

3. Conclusion

Il convient d'insister au terme de cette enquête sur deux aspects essentiels : la nature de cette frontière et son véritable rôle à l'époque impériale. Le tracé ici reconstitué, qui s'étend sur 390 km environ, est orienté du nord-ouest vers le sud-est recouvrant ainsi une superficie de l'ordre de 20.000 km². On peut constater à travers les nouvelles cartes que notre choix permet d'éviter des détours et des crochets parfois assez prononcés et non justifiés. Ce parcours se confond sur la plus grande partie de sa longueur avec des cours d'eau, d'où la conclusion évidente quant à l'explication du nom donné à cette limite : c'est une *Fossa* naturelle et non point artificielle ; elle correspond aux cours des oueds qui épousent la forme d'un fossé. La nature d'une telle frontière qui ne suit pas, comme on l'a longtemps supposé, les crêtes des montagnes et des collines, nous éclaire sur le rôle qu'elle a dû jouer au moment de sa mise en place en 146. Les Romains, contrairement à l'idée d'un ouvrage défensif, ont seulement cherché à marquer leur nouvelle possession sur le sol africain par une limite durable et impérissable, sans aucune précaution d'ordre militaire. Plus tard, sous Vespasien, la *Fossa Regia* a été adoptée pour servir de marqueur de territoires, d'une part entre les deux diocèses administratifs de la Proconsulaire, d'autre part entre les agglomérations situées sur son parcours. Ce sont là les raisons qui justifient la ressuscitation de cette frontière.

Nous tenons aussi à remarquer que le tracé retenu a besoin d'être affiné pour certains segments, notamment celui qui s'étend entre la borne de l'oued El-Ouaar et la borne de l'oued El-Hadada. De prochaines prospections apporteront peut-être de nouveaux indices permettant de préciser davantage le passage de la *Fossa* entre ces deux bornes et de régler définitivement l'attribution de *Furnos Maius* à l'une ou l'autre *Africa*.

Annexe

Inventaire des bornes de la *Fossa Regia*.

Le dossier comprend 12 bornes dont deux sont inédites (bornes 1 et 10). Le classement est fait selon un ordre géographique, depuis le nord-ouest (point de départ de la frontière) jusqu'au sud-est (point d'arrivée près de *Thaenae*).

Borne 1

- *Édition* : inédite. Cf. Chaouali (2020), 501-508.
- *Lieu de découverte* : à 800 mètres environ au sud-est de la ville de Nefza, sur la rive droite de l'oued El-Maaden.

Borne 2

- *Édition* : *CIL VIII*, 14882 = 25860 = *ILTun.* 1293 ; Cagnat (1884), n. 244 ; Saumagne (1932-1933), 151-154.
- *Support* : « dalle fruste en calcaire dur, dégrossie et mal égalisée »⁸⁷.
- *Dimensions* : H. 104 cm ; Larg. 50 cm ; Ép. 15 cm.

⁸⁷ Saumagne (1932-1933), 152.

Approche cartographique du tracé de la *Fossa Regia*

- *Lieu de découverte* : à Henchir El-Baghla, site archéologique situé à 5,5 km environ à l'est de Sidi Abdallah Bou El-Bhaïem⁸⁸.

- *Lieu de conservation* : la borne a été transportée et déposée après sa découverte dans le jardin du contrôle civil de Mjez El-Bab, l'actuel siège de la Délégation⁸⁹.

- *Texte* : à cause de la cassure, la fin de l'inscription est restituée sans découpage des lignes. Hl. 6 cm.

[E]x auc[toritate] [Imp(eratoris)] Vespasian[i] [Cae(saris)] Aug(usti) p(atris) p(atriciae) fl[ines] pro/vinciae nouae [et] ueter(is) derec[ti] [q]ua Foss[a Re]gia fuit per [Ru]tili[um] [Galli]c[um] co(n)s(ulem) [pont(ificem) et Sentium Caecilianum praetorem legatos Aug(usti) pro praetore].

Borne 3

- *Édition* : De Pachtère (1911), 402, n. 36 = AE 1912, 148.

- *Support* : bloc en calcaire dur à grain fin.

- *Dimensions* : H. 99 cm ; Larg. 39 cm ; Ép. 21 cm.

- *Lieu de découverte* : remployée dans le marabout de Sidi Abdallah Bou El-Bhaïem⁹⁰.

- *Lieu de conservation* : inconnu.

- *Texte* : court sur douze lignes. Hl. 6 cm.

Ex auct(oritate) Imp(eratoris) Vespasiani Cae(saris) Aug(usti) p(atris) p(atriciae) fines/ prouvinciae/ nouae et uet(eris) derec[ti] [qua] Fossa Re[gi]a fuit per (R)utiliu(m) Gal[li]cu(m) co(n)s(ulem) pont(ificem) et Sentiu(m) Caecil[ia]nu(m) praet(orem) leg(atos) Aug(usti) p(ro) praetore).

Borne 4

- *Édition* : De Pachtère (1911), 403, n. 37 = AE 1912, 149.

- *Support* : bloc en calcaire dur à grain fin.

- *Dimensions* : H. 152 cm ; Larg. 40 cm ; Ép. 18 cm.

- *Lieu de découverte* : remployée dans le marabout de Sidi Abdallah Bou El-Bhaïem.

- *Lieu de conservation* : inconnu.

- *Texte* : court probablement sur douze lignes. Hl. 6 cm.

[Ex auct(oritate) Imp(eratoris) Vesp[asiani] Cae(saris) Aug(usti) p(atris) p(atriciae)] [fines] prouinci[ae] nouae et uet(eris) derec[ti] [qua] Fossa Reg[ia] fuit per Rut[iliu]m Gall[icu]m co(n)s(ulem) [pont(ificem) et Sentium] Caecil[ianu]m praet(orem) leg(atos) Aug(usti) pro praetore].

Borne 5

- *Édition* : De Pachtère (1911), 403, n. 38 = AE 1912, 150 = ILAfr. 496.

- *Support* : bloc en calcaire dur à grain fin.

- *Dimensions* : H. 190 cm ; Larg. 44 cm ; Ép. 36 cm.

- *Lieu de découverte* : remployée dans le marabout de Sidi Abdallah Bou El-Bhaïem.

- *Lieu de conservation* : inconnu.

- *Texte* : court sur douze lignes. Hl. 6 cm.

⁸⁸ AAT I, f. 33 – Tébourouk au 1/50.000^e, n. 98.

⁸⁹ Information donnée par Poinssot (1938-1940), 204, n. 1 et reprise par A. Merlin (ILT 1293).

⁹⁰ AAT I, f. 33 – Tébourouk au 1/50.000^e, n. 81. Le marabout était en 1911 une construction qui possédait une porte d'entrée, il a été complètement détruit et réduit à un simple mzar.

*Ex auct(oritate) Imp(eratoris) Vespasiani Cae(saris) Aug(usti) p(atris) p(atriciae) fines
prouinc[i]/ae nouae et ueter(is) derecti qua Fos(sa) Regia fuit per/ Rutil(i)um Gallicum
co(n)s(ulem) pont(ificem) et/ SentiumCaecil[i]/anumpraeto/rem legatos/ Aug(usti) pro
pr(aetore).*

Borne 6

- Édition : De Pachtère (1911), 404, n. 39 = AE 1912, 151 = ILAfr. 497.
- Support : bloc en calcaire dur à grain fin (Fig. 11).
- Dimensions : H. 195 cm ; Larg. 38 cm ; Ép. 28 cm.
- Lieu de découverte : la borne « gisait sur les pentes d'un ravin descendant à l'Oued-Kachbar, à un kilomètre environ au sud du même marabout »⁹¹.
- Lieu de conservation : *in situ*. Retrouvée par H. Abid⁹².
- Texte : court sur quatorze lignes. Je reprends le texte tel qu'il a été donné par l'éditio princeps. Hl. 5 cm.

*Ex auct(oritate) Imp(eratoris)/ Vespasiani Cae(saris)/ Aug(usti) p(atris) p(atriciae) fines
provinciaenouae/ et ueter(is) derecti/ qua Fossa Relgia fuit per/ Rutil(i)um Gallicum
co(n)s(ulem) po/nt(ificem) et Senti/um Caecilia/num praeto/rem legatos/ Aug(usti) pro
pr(aetore).*



Fig. 11 - La borne de l'Oued-Kachbar, d'après Abid (2014), 409, fig. 6.

⁹¹ De Pachtère (1910), 316.

⁹² Abid (2014), 408 et fig. 5-6.

Borne 7

- *Édition* : CIL VIII, 25967 = AE 1902, 44 = ILS 5955 ; Gauckler (1901), 414 ; CMA, Suppl. I. D 994. pl. LIII, fig. 3 ; Benzina Ben Abdallah (1986), 85-86, n. 220.

- *Support* : dalle en pierre calcaire nummulitique grossièrement équarrie (Fig. 12, A).

- *Dimensions* : H. 116 cm ; Larg. 58 cm ; Ép. 25 cm.

- *Lieu de découverte* : à 700 mètres environ au nord du village de Chetlou et à 580 mètres au nord-ouest de la source (Aïn Chetlou) ; l'emplacement est reporté sur la carte archéologique de Téboursouk⁹³.

- *Lieu de conservation* : dans les réserves du musée du Bardo.

- *Texte* : court sur douze lignes. Hl. 7 cm.

[*Ex a*luct(orbitate) Imp(eratoris) Vesp[a]l/siani Cae(saris) Aug(usti) p(atris) p(atriciae) fi/nes prouvinciae no/uae et ueter(is) de/creti qua Fossa/ Regia fuit per Rutilium Gallicum/ co(n)s(ulem) pont(ificem) et Sen/tium Caecilia/num praeto/rem legatos/ Aug(usti) pro pr(aetore).



Fig. 12 - A) La borne de Chetlou, d'après CMA, Suppl. I. D 994. pl. LIII, fig. 3 ; B) La borne de Thabbara (cliché A. Chérif).

Borne 8

- *Édition* : Abid (2014), 404-405 = AE 2014, 1517.

- *Support* : bloc en pierre calcaire brisé en bas, à gauche et à droite (Fig. 12, B).

- *Dimensions* : H. 44 cm ; Larg. 27 cm ; Ép. 25 cm.

⁹³ AAT I, f. 33 – Téboursouk au 1/50.000^e, n. 229. De Vos Raaijmakers, Attoui (2013), site n. 606 et carte 8.

- *Lieu de découverte* : près de l'oued Siliana, à proximité des ruines de *Thabbora*. L'emplacement initial devrait être recherché sur la rive gauche du cours d'eau.

- *Lieu de conservation* : dans une maison de la ville d'El-Aroussa.

- *Texte* : sont partiellement conservées les six premières lignes. Hl. 5 cm.

[*Ex auc*]t(oritate) *Imp(eratoris) Ves[pas]//[iani] Cae(saris) Aug(usti) [p(atris) p(atriciae) fi]//[nes p]rouin[c]i[lae]// [no]uae et [uete]//[ris d]erec[t]i [qua]// [Fossa Re]gia [fuit]// [per Rutilium Gal]//[licum co(n)s(ulem) pont(ificem) et]// [Sentium Caecil]//[ianum pr(aetorem) legatos Aug(usti) propr(aetore)].*

Borne 9

- *Édition* : AE 1936, 28 = *ILTun.* 624 ; Contencin (1934-1935), 390-392.

- *Support* : bloc en calcaire blanc grossièrement taillé (Fig. 13, A).

- *Dimensions* : H. 230 cm ; Larg. 50 cm ; Ép. 30 cm.

- *Lieu de découverte* : près d'Aïn Taffala, à 300 mètres à l'ouest du cimetière de Sidi Ahmed Ghrib, sur la rive droite de l'oued et-Tine ; à 2,5 km à vol d'oiseau au sud du *Fundus Tapphugabensis* (Fig. 13, B).

- *Lieu de conservation* : *in situ*.

- *Texte* : court sur quinze lignes. Hl. 7 cm.

Ex auct(oritate) Imp(eratoris)/ Vespasiani/ Cae(saris) Aug(usti) p(atris) p(atriciae)/ fines prouin/ciaenouae et/ ueter(is) derec[t]i qua Fossa / Regia fuit/ per Rutilium/ Gallicum co(n)s(ulem)/ pont(ificem) et Senti/um Caecilia/num praeto/rem legatos/ Aug(usti) pro pr(aetore).



Fig. 13 - A) La borne d'Aïn Taffala (cliché A. Chérif) ; B) L'emplacement de la borne d'Aïn Taffala sur la rive droite de l'oued et-Tine.

Borne 10

- *Édition* : inédite.

Approche cartographique du tracé de la *Fossa Regia*

- *Support* : bloc en pierre calcaire complet à droite ; brisé à gauche et en bas ; éclat au niveau de l'angle supérieur gauche (Fig. 14).
- *Dimensions* : H. 140 cm ; Larg. 47 cm ; Ép. 29 cm.
- *Lieu de découverte* : à 4 km au sud-est de la borne précédente, sur la rive droite d'un petit ravin au nom de l'oued Rasfetej-Jbel, affluent de l'oued et-Tine ; à 2,5 km à vol d'oiseau au sud-ouest de Henchir Sidi Abden-Nour.
- *Lieu de conservation* : *in situ*.
- *Texte* : court probablement sur quatorze lignes. Hl. 5,5-7 cm.

[.....]T IMP
 [...].ASIANI
 [...] AVG PP FI
 [...] PROVINCIA
 [...]VAE ET VETER
 [.....]ECTIQVA
 [...].A REGIA F
 [.....] RVTILIVM
 [.....]CVM COS
 [.....]T SENTI
 [...].ECILIA
 [.....]AETO
 [.....]
 [.....]

[*Ex auc]t(oritate) Imp(eratoris) [Vesp]asiani/ [Cae(saris)] Aug(usti) p(atris) p(atriciae) fi/[nes] prouincia/[e no]uae et ueter/[is der]ecti qua/ [Foss]a Regia fl[uit per] Rutilium/ [Gal]li]cum co(n)s(ulem)/ [pont(ificem) e]t Senti/[um Ca]ecilia/[num pr]aeto/[rem legato/s aug(usti) pro pr(aetore)].*



Fig. 14 - La nouvelle borne de la *Fossa Regia* (cliché A. Chérif).

Borne 11

- *Édition* : *ILT* 623 ; Poinssot (1938-1940), 203-205.
- *Support* : grand bloc.
- *Dimensions* : H. 220 cm ; Larg. 57 cm ; Ép. 30 cm.
- *Lieu de découverte* : près de l'oued El-Ouaar, à 3 km au sud-ouest de la borne précédente et à 9 km environ au nord de *Furnos Maius*⁹⁴.
- *Lieu de conservation* : indéterminé.
- *Texte* : court sur dix lignes. Hl. 6 cm.

Ex auct(oritate) Imp(eratoris) Vespasiani/ Cae(saris) Aug(usti) p(atris) p(atriciae) fines prouin/ciaenouae et ueter(is)/ d(irecti) qua/ Fossa Regia fuit/ per [R]utilium Gallicu[m] c]o(n)s(ulem) pont(ificem) et/ Sentiu[m] Caecilianum/ praetorem legatos/ Aug(usti) pro pr(aetore).



Fig. 15 - Mzar de Sidi Bou Khmira, vue prise du sud-ouest (cliché A. Chérif).

Borne 12

- *Édition* : *CIL* VIII, 23084 = *ILT* 787 = *AE* 1894, 65 ; Cagnat (1893), 239-240, n. 107 ; Cagnat (1894), 45-46 ; Poinssot (1907), 480 ; De Pachtère (1910), 315.
- *Support* : bloc, sans aucune autre précision.
- *Dimensions* : H. 200 cm ; l. 80 cm.
- *Lieu de découverte* : non loin de la rive gauche de l'oued El-Hadada, à 3 km environ au sud d'*Abthugnos* et à 500 mètres au sud du mzar de Sidi Bou Khmira, nom transcrit Sidi Bou Kramira dans la littérature scientifique de l'époque coloniale et sur les cartes de « Djebibina ». À cette époque il s'agit d'un marabout dont ne subsistent aujourd'hui que les traces de murs (Fig. 15).
- *Lieu de conservation* : indéterminé.

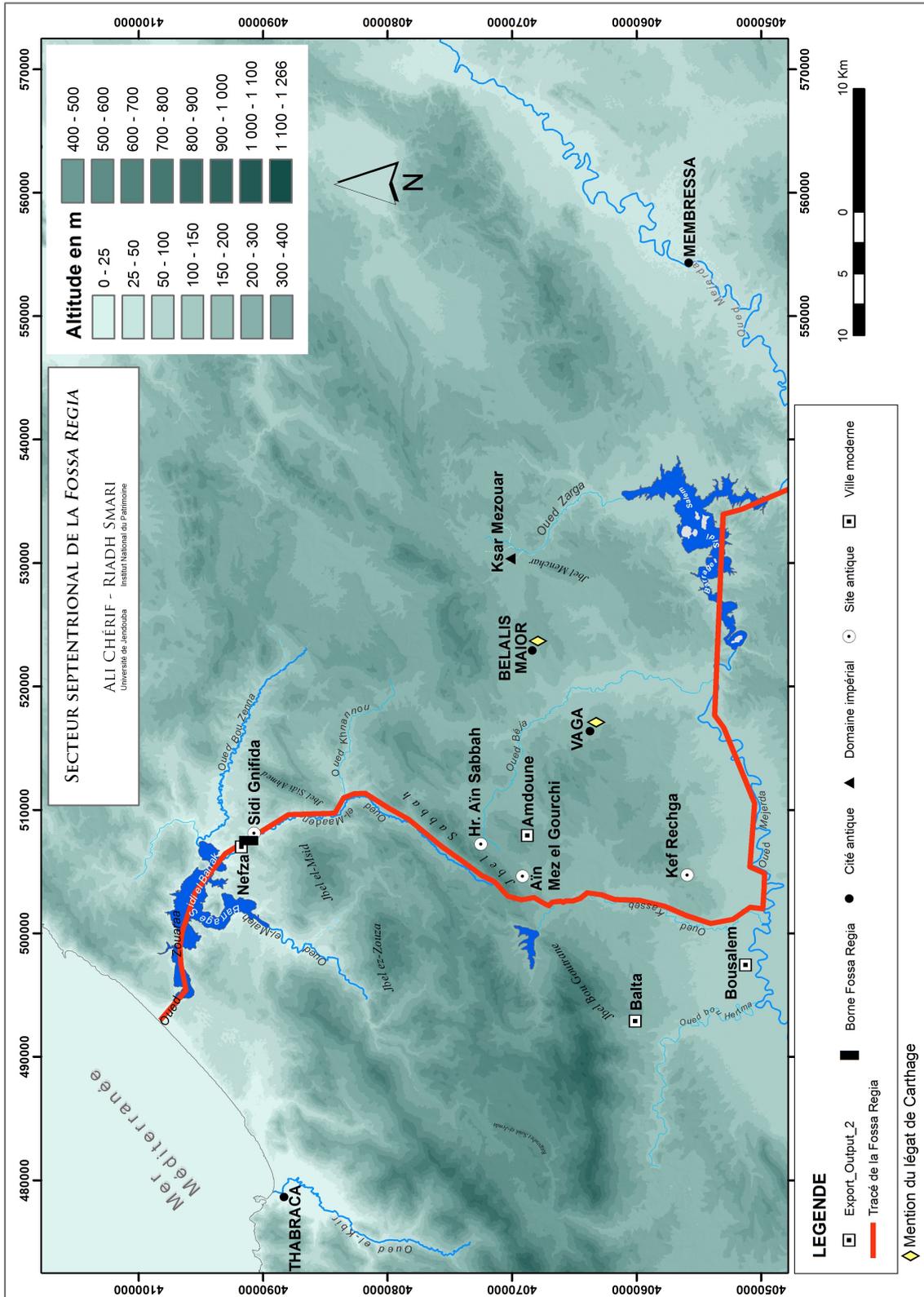
⁹⁴ Poinssot (1938-1940), 204, n. 1.

Approche cartographique du tracé de la *Fossa Regia*

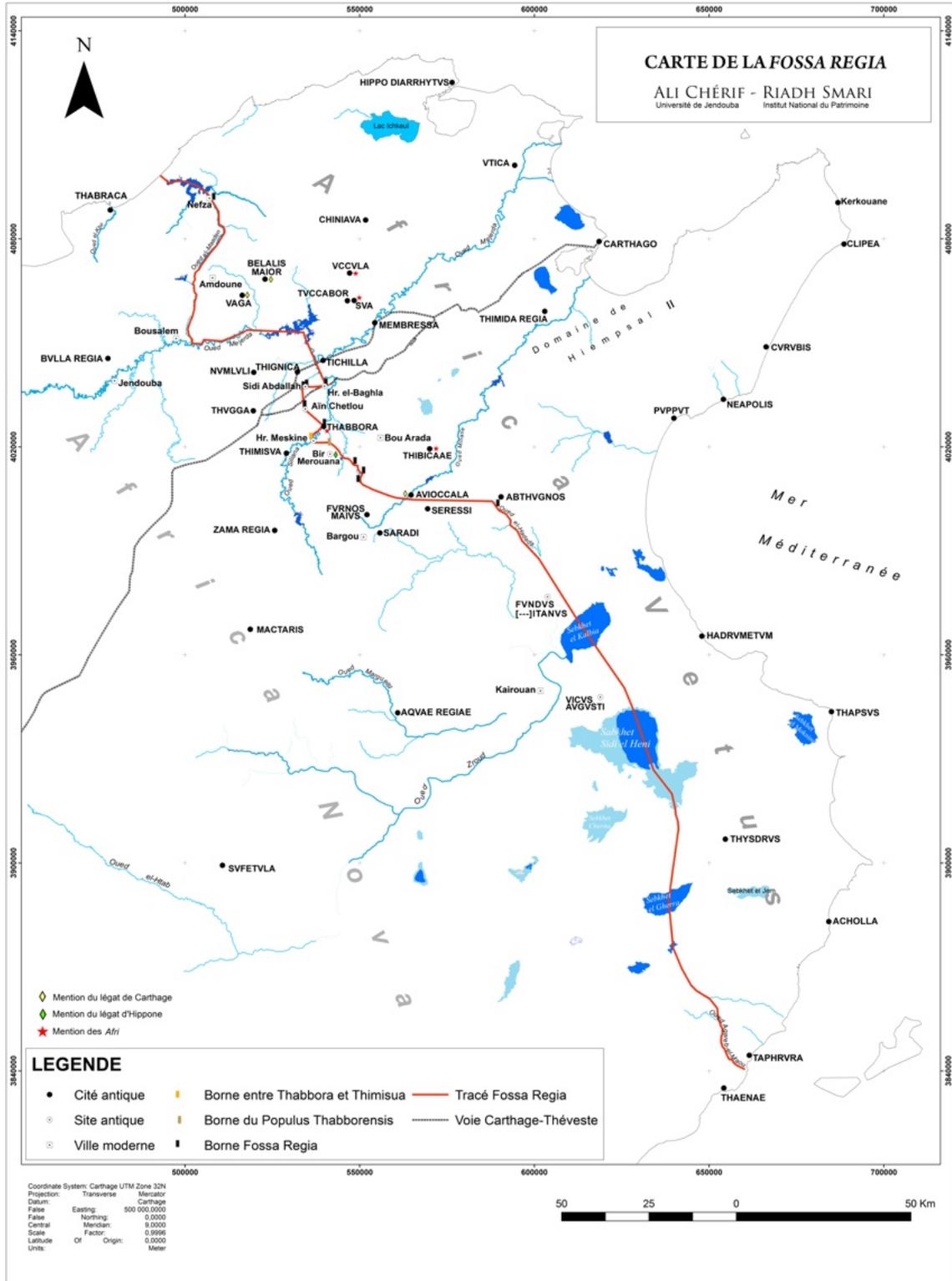
- Texte : court sur douze lignes. Hl. 6 cm.

*Ex auct(oritate) Imp(eratoris) [V]espasiani/ Au[g(usti) p(atris)] p(atriciae) fines/ [prouinci]ae
no/[u]ae et ueter(is) de/[re]cti qua Fossa [Re][gi]a fuit per Rutiliu[m]/ [G]allicum co(n)s(ulem)
pon[t(ificem)]/ [et] Sentiu[m] Caecil[i][a]nu[m] pr[a]etore[m] / [l]egatos Aug(usti) / [pro
pr(aetore)]⁹⁵.*

⁹⁵ Les différentes éditions du texte donnent à la dernière ligne les lettres FD ; Cagnat (1893), 239, a bien noté que « l'estampage ne présente aucune trace des deux lettres de la dernière ligne ; il semble, à le voir, qu'il n'y a jamais rien eu de gravé au-dessous de LEGATOS AVG. ». Il convient donc de restituer, conformément aux autres bornes, les lettres PRO PR.



ALI CHÉRIF - RIADH SMARI



Bibliographie

- Abid H. (2014), « Le tracé de la *Fossa Regia* dans la vallée de l'oued Siliana. Précisions et réflexions », dans Cl. Briand-Ponsard (éd.), *Centres de pouvoir et organisation de l'espace. Actes du Xe colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord préhistorique, antique et médiévale*, Caen, 401-418.
- Abid H. (2019), « À propos d'une cité antique de la vallée de l'Oued Siliana *Thimisua* (Hr. Tazma) au voisinage de Gaafour », dans M.R. Hamrouni, A. El Bahi (éd.), *Villes et archéologie urbaine au Maghreb et en Méditerranée*, Tunis, 73-82.
- Aounallah S. (2001), *Le Cap Bon, jardin de Carthage. Recherches d'épigraphie et d'histoire romano-africaine (146 a.C - 235 p.C.)*, Bordeaux.
- Aounallah S. (2010), *Pagus, castellum et ciuitas. Études d'épigraphie et d'histoire sur le village et la cité en Afrique romaine*, Bordeaux.
- Aounallah S. (2020), « Les libertés des cités de l'Afrique romaine », *CaSteR*, 5, 113-152.
- Atlas du gouvernorat de Sfax*, publié par la Direction générale de l'aménagement du territoire, Tunis, 2013.
- Ben Hassen H., Maurin L. (1998) (dir.), *Oudhna (Uthina). La redécouverte d'une ville antique de Tunisie*, Bordeaux-Paris-Tunis.
- Ben Romdhane H. (2016), « *Afri* et *pagani* sur deux inscriptions de *Thibicaae* (Tunisie) », *ZPE*, 199, 300-305.
- Ben Romdhane H. (2017), « Les *Afri* et leurs territoires à l'époque romaine », dans A. Mrabet (éd.), *Le peuplement du Maghreb antique et médiéval, Actes du troisième colloque international, Sousse 5-7 mai 2016*, Sousse, 103-116.
- Benzina Ben Abdallah Z. (1986), *Catalogue des inscriptions latines païennes du musée du Bardo (CÉFR, 92)*, Rome.
- Bérard F. (1988), « Le rôle militaire des cohortes urbaines », *MÉFRA*, 100, 159-182.
- Bérard F. (1991), « Aux origines de la cohorte urbaine de Carthage », *AntAfr*, 27, 39-51.
- Beschaouch A. (1982), « Une hypothèse sur les légats du proconsul d'Afrique sous le Haut Empire », *Africa*, VII-VIII, 117-126.
- Beschaouch A. (2001), « *Taphrura* est le nom de Sfax dans l'Antiquité », dans M.-H. Fantar, S. Khaddar-Zangar (éd.), *Mélanges d'archéologie, d'épigraphie et d'histoires offerts à S. Mustapha Zbiss*, Tunis, 56-62.
- Cadotte A. (2007), *La romanisation des dieux. L'interpretatio romana en Afrique du Nord sous le Haut-Empire*, Leiden-Boston.
- Cagnat R. (1884), *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, fasc. 2.
- Cagnat R. (1893), « Découvertes des brigades topographiques de Tunisie en 1893 », *BCTH*, 203-241.
- Cagnat R. (1894), « Note sur les limites de la province romaine d'Afrique en 146 av. J.-C. », *CRAI*, 43-51.
- Chaouali M. (2016), « Milliaires redécouverts et inédits du tronçon *Thurris-Laribus* de la route Karthago-Theveste », dans A. Mrabet (éd.), *Le réseau routier dans le Maghreb antique et médiéval, Actes du deuxième colloque international, Sousse, 6-7-8 avril 2015*, Sousse, 51-69.

- Chaouali M. (2020), « Précisions sur le tracé de la Fossa Regia : le tronçon septentrional », *CRAI*, 501-508.
- Chastagnol A. (1958), « Les légats du proconsul d'Afrique au Bas-Empire », *Libyca*, 6, 7-15.
- Chérif A. (2016), « TAPPHVGABA I. Nouvelles données sur une cité méconnue de la région de Bou Arada (Tunisie) : la *ciuitas Tapphugabensis* - Henchir Sidi Abden-Nour », dans Th. Belkhaia, L. Ben Abid, M. Gharbi (éd.), *Identités et territoires dans le Maghreb antique. Actes du colloque international organisé à Tunis, 29-30 novembre 2013*, Tunis, 27-49.
- Chérif A. (2017), *Cités dites royales et cités d'origine domaniale en Afrique antique*, Thèse de Doctorat en histoire, inédite.
- Chérif A. (2019), « Le *Fundus Tapp(hugabensis)* - Henchir Chaïeb : un domaine agricole de la région de Bou Arada (Tunisie) », *AntAfr*, 55, 97-126.
- Chérif A. (2022a), « *Gens Bacchuiana* ou *Mizaeotherena* ? À propos du nom de Bou Jlida dans l'Antiquité (Région de Bou Arada – Al-Aroussa, Tunisie) », dans M. Khanoussi, M. Ghaki (éd.), *L'exposition Die Numider, 40 ans après. Bilan et perspectives des recherches sur les Numides*, Tunis, 501-538.
- Chérif A. (2022b), « Une nouvelle borne territoriale du *populus Tabborensis* (résumé) », *ChrAM*, 1, 26-30.
- Chevallier R, Caillemer A. (1954), « Les centuriations de l'Africa vetus », *Annales ESC*, 9, 433-460.
- Chevallier R, Caillemer A. (1957), « Les centuriations romaines de Tunisie », *Annales ESC*, 12, 275- 286.
- Chiesa P. (1996), « Un testo agiografico africano ad Aquileia : gli acta di Gallonio e dei martiri di Timida Regia », *Analecta Bollandiana*, 114, 241-268.
- CMA *supplément I* = Gauckler P., Merlin A., Poinssot L., Drappier L., Hauteceœur L. (1910), *Catalogue du musée Alaoui, supplément I*, Paris.
- CNSAMH (049) = Annabi Kh. (2000), *Carte nationale des sites archéologiques et des monuments historiques (Carte au 1/50.000). Sidi Bouali 049*, Tunis.
- CNSAMH (064) = Ben Baaziz S. (1998), *Carte nationale des sites archéologiques et des monuments historiques (Carte au 1/50.000). Sidi El Hani 064*, Tunis.
- Contencin A. (1934-1935), « Séance de la commission de l'Afrique du Nord du 10 décembre 1935 », *BCTH*, 389-392.
- Corda A., Teatini A. (2020), « Le nuove scoperte epigrafiche a Thignica, Aïn Tounga », dans S. Aounallah, A. Mastino (éd.), *L'epigrafia del Nord Africa. Novità, riletture, nuove sintesi*, Faenza, 54-71.
- De Pachtère F.-G. (1910), « Bornes de la délimitation opérée sous Vespasien entre l'Africa Vetus et l'Africa Nova », *CRAI*, 315-317.
- De Pachtère F.-G. (1911), « Excursion archéologique dans la région du Fahs et de Téboursouk (mai-juin 1910) », *BCTH*, 385-406.
- Desanges J. (1978), « L'Afrique romaine et libyco-berbère », dans C. Nicolet, *Rome et la conquête du monde méditerranéen 264-27 av. J.-C., t. II, Genèse d'un empire*, Paris, 627-656.
- Desanges J. (1980a), *Pline l'Ancien, Histoire Naturelle, Livre V, 1-46 : L'Afrique du Nord*, Paris.

Approche cartographique du tracé de la *Fossa Regia*

- Desanges J. (1980b), « Permanence d'une structure indigène en marge de l'administration romaine : la Numidie traditionnelle », *AntAfr*, 15, 77-89.
- Desanges J., Duval N., Lepelley Cl., Saint-Amans S. (éd.) (2010), *Carte des routes et des cités de l'est de l'Africa à la fin de l'antiquité d'après le tracé de Pierre Salama*, Paris.
- D'Escurac-Doisy H. (1962), « Lambèse et les vétérans de la legio tertia Augusta », dans *Hommages à Albert Grenier*, Bruxelles, 571-583.
- D'Escurac-Doisy H. (1967), « Notes sur le phénomène associatif dans le monde paysan à l'époque du Haut-Empire », *AntAfr*, 1, 59-71.
- De Vos Raaijmakers M., Attoui R. (2013), *Rus Africum t. I. Le paysage rural antique autour de Dougga et Téboursouk : cartographie, relevés et chronologie des établissements*, Bari.
- De Vos Raaijmakers M., Attoui R. (2015), *Rus Africum t. III, la via a Karthagine Thevestem, ses milliaires et le réseau routier rural de la région de Dougga et Téboursouk*, Bari.
- De Vos Raaijmakers M., Porena P. (2020a), « Iscrizione in onore di Flavius Caecilius Primus, amministratore del Fundus Glebonianus a nord di Thabborra (Proconsolare) nel IV secolo d.c. », *ZPE*, 216, 315-328.
- De Vos Raaijmakers M., Porena P. (2020b), « Flavius Caecilius Primus, administrator of the Fundus Glebonianus (near Thabborra – Africa Proconsularis) : agricultural investments and social rise in the fourth century AD », *Mediterraneo Antico*, XXIII, 1-2, 487-530.
- Di Vita-Evrard G. (1985), « L. Volusius Bassus Cerealis, légat du proconsul d'Afrique T. Claudius Aurelius Aristobulus, et la création de la province de Tripolitaine », *L'Africa romana*, 2, 149-177.
- Di Vita-Evrard G. (1986), « La Fossa Regia et les diocèses d'Afrique proconsulaire », *L'Africa romana*, 3, 31-58.
- Dupuis X. (2006), « Les inscriptions latines de l'Algérie », dans S. Démougin, X. Loriot, P. Cosme, S. Lefebvre (éd.), *H.-G. Pflaum, un historien du XXe siècle*, Genève, 39-48.
- Ferchiou N. (1977), « Note sur deux inscriptions du Jebel Mansour (Tunisie) », *CT*, 99-100, 9-20.
- Ferchiou N. (1980), « Remarques sur la politique impériale de colonisation en Proconsulaire au cours du premier siècle après J.-C. », *CT* 113-114, 9-55.
- Ferchiou N. (1986), « Nouvelles données sur un fossé inconnu en Afrique Proconsulaire et sur la fossa regia », dans *Actes du 3e Colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, Montpellier 1985*, Paris, 351-365.
- Ferchiou N. (1997), « Fossa Regia », dans *Encyclopédie berbère*, XIX, 2897-2911.
- Gauckler P. (1896), « Note sur la vallée inférieure de la Siliana à l'époque romaine d'après les documents archéologiques relevés par M. Hilaire, lieutenant au 4e bataillon d'infanterie légère », *BCTH*, 287-301.
- Gauckler P. (1901), « Note sur trois inscriptions de Tunisie », *BCTH*, 413-428.
- Ghaddab R. (2018), « Centuriation et statut juridique de Sullectum (Salakta) », *DHA*, 44,1, 75-110.
- Ghaddab R. (2020), « Centuriation et statut juridique des environs d'*Hadrumentum* entre la fin de la troisième guerre punique et le règne de Trajan », *AntAfr*, 56, 79-100.
- Gsell St. (1918a), *HAAN, II, L'Etat carthaginois*, Paris.
- Gsell St. (1918b), *HAAN, III, Histoire militaire de Carthage*, Paris.

- Gsell St. (1928), *HAAN, VIII, Jules César et l'Afrique. Fin des royaumes indigènes*, Paris.
- Guédon St. (2018), *La frontière romaine de l'Afrique sous le Haut-Empire*, Madrid.
- Jacques F. (1992), « Propriétés impériales et cités en Numidie méridionale », *CCG*, 3, 125-139.
- Kehoe D. (1988), *The Economics of Agriculture on Roman Imperial Estates in North Africa*, Gottingen.
- Kolendo J. (1995), « Les institutions autochtones dans les domaines africains », dans *L'Afrique du Nord antique et médiévale, VI^e colloque international (Pau, octobre 1993 - 118^e congrès). Monuments funéraires, institutions autochtones*, Paris, 309-314.
- Lassère J.-M. (1977), *Vbique populus. Peuplement et mouvement de population dans l'Afrique romaine de la chute de Carthage à la fin de la dynastie des Sévères*, Paris.
- Laudenbach B., Desanges J. (2014), *Strabon, Géographie, t. XV, Livre XVII, 2e partie : L'Afrique, de l'Atlantique au golfe de Soloum*, Paris.
- Le Glay M. (1968), « Les Flaviens et l'Afrique », *MÉFR*, 80, 201-246.
- Lepelley Cl. (1981), *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire, II. Notices d'histoire municipale*, Paris.
- Lepelley Cl. (1999), « L'apport d'actes des martyrs nouvellement découverts à la connaissance de la géographie historique de l'Afrique proconsulaire », *BSNAF*, 205-221.
- M'Charek A. (1995), « Zama Regia, cité de la proconsulaire », dans *L'Afrique du Nord antique et médiévale, VI^e colloque international (Pau, octobre 1993). Monuments funéraires. Institutions autochtones*, Paris, 381-394.
- M'Charek A. (1999), « De Zama à Kairouan : la Thusca et la Gamonia », dans Cl. Lepelley, X. Dupuis (éd.), *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du nord antique, Hommage à Pierre Salama, Actes de la table ronde réunie à Paris, 1997*, Paris, 138-183.
- M'Charek A. (2004-2005), « Deux cités voisines d'Afrique proconsulaire, Uthina/ Oudhna et Thimida Regia/ Mohammedia : enquête archéologique et historique », *BSFAC*, XXXVI, 190-194.
- M'Charek A. (2009), « A propos de trois localités de Byzacène : Gamonis, Thagamuta et Thambeis », dans A. El-Bahi (éd.), *Kairouan et sa région : nouvelles découvertes, nouvelles approches*, Zaghuan, 115-125.
- M'Charek A. (2015), « A propos des cités africaines dites royales : données nouvelles sur Thimida Regia et Bulla Regia », dans *Massinissa, au cœur de la consécration du premier État numide*, Constantine, 341-356.
- Merlin A. (1921), « Remarque sur le nom d'un légat d'Afrique », *BCTH*, CCLXV.
- Mokni S. (2020), « Données nouvelles sur le processus de romanisation juridique de la cité de Thaena (l'actuelle Thyna, en Tunisie) », dans S. Aounallah, A. Mastino (éd.), *L'Africa romana* 21. L'epigrafia del Nord Africa : novità, riletture, nuove sintesi (Epigrafia e Antichità, 45), Bologne, 127-141.
- Naddari L. (2020), « Regio Vagensis et Vilthensis : un nouveau district de gestion des domaines impériaux de la moyenne vallée de l'oued Medjerda (Bagrada flumen des Anciens) », *CRAI*, 509-524.
- Napoli J., Boniface X. (2000), « Lecture de Jean Baradez, Fossatum Africae », *L'Africa romana*, 13, 613-640.

Approche cartographique du tracé de la *Fossa Regia*

- Peyras J. (2004), « La colonie d'Uthina et le milieu africain », dans H. Ben Hassen, L. Maurin (éd), *Oudhna (Uthina), colonie de vétérans de XIIIe Légion. Histoire, urbanisme, fouilles et mise en valeur des monuments*, Bordeaux-Paris-Tunis, 264-278.
- Picard G.-Ch. (1966), « L'administration territoriale de Carthage », dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire offerts à A. Piganiol*, Paris, t. III, 1257-1265.
- PLRE I = Jones A.H.M., Martindale J.-R., Morris J. (1971), *The prosopography of the later roman empire, vol. I, A.D. 260-395*, London-New York-Melbourne.
- Poinsot L. (1907), « Note sur la Fossa Regia », *CRAI*, 466-481.
- Poinsot L. (1938-1940), « Une borne inédite de la Fossa Regia », *BCTH*, 203-205.
- Reinach S. (1886), « Inscriptions recueillies par M. Letaille en Tunisie (Notice de M. Salomon Reinach sur deux rapports de M. de la Blanchère », *BCTH*, 190-195.
- Reyniers F. (1973), « Correspondance », *Revue archéologique du Centre de la France*, 12, 1-2, 182-183.
- Romanelli P. (1959), *Storia delle province romane dell'Africa*, Rome.
- Saumagne Ch. (1932-1933), « Séance de la Commission de l'Afrique du Nord du 10 mai 1932 », *BCTH*, 151-154.
- Saumagne Ch. (1962), « La "Fossa Regia" », *CT*, X, 407-416.
- Sethom H., Kassab A. (1981), *Les régions géographiques de la Tunisie*, Tunis.
- Thomasson B.-E. (1996), *Fasti africani. Senatorische und ritterliche Amtsträger in den römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diokletian*, Stockholm.
- Tissot Ch. (1888), *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, Paris, II.
- Trousset P. (1977), « Nouvelles observations sur la centuriation romaine à l'est d'El-Jem », *AntAfr*, 11, p. 175-207.
- Trousset P. (1997), « Fossatum », dans *Encyclopédie berbère*, XIX, Aix-en-Provence, 2911-2918.

